

De Buet

INFORMATIONSBLAT VUN DER
RÉISER GEMENG

Bierchem, Béiweng, Kockelscheier,
Krautem, Léiweng, Peppeng, Réiser

n°6/2013



November-Dezember



Sommaire

	- Gefahren im Straßenverkehr nicht unterschätzen!	3
	- Règlement-avenant de la circulation - Règlement d'ordre intérieur du conseil communal	4 4
	- Consultations pour maladies respiratoires - Avis aux propriétaires de chiens - Déblayage de la neige - Schneeräumdienst - Qualité de l'eau potable fournie par l'administration communale	5 5 6 7 8
	- Tipps zum gesunden Backen	9
	- Emission -10	10
	- Fit und Mobil in Roeser - En Dag am Bësch	20 21
	- Etat civil - Août & Septembre 2013	22
	- Séance publique du 7 octobre 2013 Öffentliche Sitzung vom 7. Oktober 2013	24
	- Danzowend mam Jugendhaus - Cabaret Batter Séiss - Konscht an Hobbymaat am Réiserbann - Zesummen an de Wanter 2013 - Verdun - Kéisowend - Fête de la Saint Nicolas - Rentnerfeier 2013 / Fête des rentiers 2013 - Agenda - Manifestatiounskalenner - November/Dezember 2013 - Wantergala 2013 - Agenda - Sportskalenner - November/Dezember 2013	45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55



Editeur :
Administration communale
de Roeser

Réalisation :
MISENPAGE s.à r.l.

Gefahren im Straßenverkehr nicht unterschätzen!

Der Winter steht vor der Tür und wir müssen uns wohl oder über wieder auf die kalte Jahreszeit mit ihren ungeliebten Nebeneffekten einstellen. Besonders nach diesem sonnigen und warmen Sommer, welcher auch noch außergewöhnlich lange angedauert hat, wird die Umstellung vielen Mitbürgern Schwierigkeiten bereiten.

Winterzeit bedeutet ebenfalls kürzere Tage, Regen, Schnee und somit viel schlechtere Sichtverhältnisse auf unseren Straßen. Insbesondere Fußgänger und Radfahrer setzen sich im Winter einer größeren Gefahr aus, weil sie von Autofahrern aufgrund der veränderten Lichtverhältnisse viel schlechter erkannt werden. Es ist daher sehr wichtig, sich als Fußgänger oder Radfahrer dieser Gefahr bewusst zu sein und sein Verhalten dementsprechend anzupassen. Helle Kleidung sowie ein vorsichtiges Verhalten, besonders beim Überqueren von Straßen, sind wichtige Grundregeln für jeden Fußgänger und Radfahrer in den kommenden Monaten.

Natürlich sind Kinder im Straßenverkehr noch viel stärker gefährdet als Erwachsene. Aufgrund ihrer geringeren Körpergröße werden sie von Autofahrern schlechter wahrgenommen. Die Gefahr ist besonders groß in den frühen Morgenstunden und bei schlechten Sichtverhältnissen, wenn jeder Verkehrsteilnehmer in Eile ist, seinen Arbeitsplatz beziehungsweise die Schule zu erreichen. Besonders kleine Kinder verhalten sich auch viel impulsiver und lenken ihre Aufmerksamkeit oft nur auf eine einzige Aufgabe, was schnell zu unvorhergesehenen Situationen führen kann. Ein Kind, welches hinter einem Ball herläuft, denkt nicht an den Straßenverkehr! Ferner können Kinder oft nicht richtig einschätzen, mit welcher Geschwindigkeit sich ein Auto nähert. Die Autofahrer müssen sich diese Tatsache immer wieder in Erinnerung rufen, denn sie sind hier hauptsächlich gefordert, besonders während der Wintermonate!

Die Eltern der Kinder haben ebenfalls eine große Verantwortung. Sie müssen ihre Kinder erziehen und auf die Gefahren des Straßenverkehrs aufmerksam machen. Verkehrser-

ziehung kann ab einem Alter von 3 Jahren gemacht werden. Das Kind lernt indem es seine Eltern beobachtet. Die elementaren Verhaltensregeln müssen regelmäßig im Alltag wiederholt werden, damit das Kind sich der Gefahren bewusst wird. Ferner sollten Kinder erst dann alleine am Straßenverkehr teilnehmen, wenn sie tatsächlich dafür bereit sind. Die Feststellung dieser Bereitschaft liegt natürlich im Ermessen der Eltern. Die „Sécurité routière“ bietet in diesem Zusammenhang einen Test auf ihrer Internetseite an, mit Hilfe dessen Eltern prüfen können, ob ihre Verkehrserziehung fruchtbar war und ob ihre Kinder tatsächlich in der Lage sind, beispielsweise den Schulweg alleine zurück zu legen.

Ein letztes wichtiges Element der Verkehrssicherheit der Kinder ist natürlich ebenfalls ihre Sichtbarkeit. Bei Kindern mehr noch als bei Erwachsenen ist eine helle und reflektierende Kleidung sehr wichtig. Auch Schulranzen sollten mit Reflektoren ausgestattet werden. In diese Richtung zielt auch die neue Kampagne mit dem Titel „Gitt sichtbar“, welche die „Sécurité routière“ vor kurzem gestartet hat. Als Schöffenrat können wir diese Kampagne nur unterstützen und unsere Einwohner dazu aufrufen, dieser Aufforderung nachzukommen. Die tagtäglichen Gefahren des Straßenverkehrs sollte man nicht unterschätzen!

Übrigens: Die Kinder, welche an unserem kommunalen „PédiBus“ teilnehmen, wurden bereits vor einigen Jahren mit speziellen Warnwesten ausgerüstet, damit ihre Sicherheit auf dem Schulweg jederzeit gewährleistet ist.

Ihr Schöffenrat,

Tom Jungen, Bürgermeister
Suzette Dostert-Wagener und
Renée Quintus-Schanen, Schöffen



Règlement-avenant de la circulation

Règlement-avenant de la circulation Avenant 1 au règlement de la circulation du 19 mars 2008

Par décision du 18 mars 2013 le conseil communal a décidé d'approuver le règlement-avenant de la circulation formant l'avenant 1 au règlement de la circulation du 19 mars 2008.

Le règlement en question est publié sur le site internet de la Commune (www.roeser.lu) et peut être consulté au service technique de l'administration communale de Roeser pendant les heures de bureau.

Autorisation

Autorité supérieure	Date	Références
Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région	23 août 2013	322/13/CR



Règlement d'ordre intérieur du conseil communal

Règlement d'ordre intérieur du conseil communal Nouveau règlement

Par décision du 7 octobre 2013 le conseil communal a décidé d'arrêter un nouveau règlement d'ordre intérieur du conseil communal.

Le règlement en question est publié sur les pages 36 à 44 de ce bulletin communal et sur le site internet de la Commune (www.roeser.lu). Il peut également être consulté au secrétariat communal pendant les heures de bureau.

Consultations pour maladies respiratoires



La Ligue médico-sociale informe qu'il n'y aura pas de consultations pour maladies respiratoires aux Centres médico-sociaux d'Ettelbruck (2A, avenue Lucien Salenty) et d'Esch-sur-Alzette (61, av. de la Gare) du

**Lundi, 23 décembre 2013
au vendredi, 3 janvier 2014 inclus**

Le service des consultations pour maladies respiratoires du Centre médico-social de Luxembourg (rue G.C. Marshall) sera fermé le

Mardi 24 décembre 2013.

Pour toute autre information concernant les horaires des consultations :

www.ligue.lu/lutte-contre-la-tuberculose-et-les-maladies-respiratoires/examens-radiologiques/

Avis aux propriétaires de chiens

Il est rappelé aux propriétaires ou gardiens de chiens qu'ils doivent empêcher les chiens de salir par leurs excréments les trottoirs, places de jeux et de verdure publiques ainsi que les constructions se trouvant aux abords. L'administration communale met gratuitement à la disposition des propriétaires de chiens des sachets pour l'enlèvement des excréments.

Pour des raisons d'ordre pratique, et notamment à cause du risque de vandalisme, la mise à disposition des sachets ne se fera pas par distributeur automatique placé sur la voie publique mais à la réception de la maison communale et pendant les heures d'ouverture de bureaux.

A noter également que la commune a aménagé une toilette pour chiens à Crauthem à côté du centre sportif. Un autre endroit spécialement réservé aux chiens sera aménagé à Roeser d'ici peu.



Déblayage de la neige



Le service de proximité du CIGL Roeserbann

Déblayage de la neige du 15 novembre 2013 au 28 février 2014

Une assistance à domicile pour les personnes à partir de 60 ans et pour personnes dépendantes.

Pour les travaux de déblayage de neige, l'équipe *du Réiserbänner Handkesselchen* vous propose son service déblayage neige également les weekend (samedi et dimanche entre 7h30 et 16h00), à l'exception des jours fériés et pendant le congé collectif (du 25 décembre 2013 au 1er janvier 2014).

Tarif TTC du lundi au vendredi:

12€/heure/salarié
3€/heure/machine

Tarif TTC le samedi et dimanche:

18€/heure/salarié
3€/heure/machine

Minimum facturé:

une demi-heure

Un formulaire a été distribué à toutes boîtes. Si pour une raison ou une autre vous n'aurez pas reçu ce formulaire, veuillez contacter notre secrétariat au plus vite que possible afin qu'on puisse vous l'envoyer.

Tél.: 27 12 96-1

TVA LU 1997 6102 366

Schneeräumdienst



Der Nachbarschaftsdienst des CIGL Roeserbann

Schneeräumdienst vom 15. November 2013 bis zum 28. Februar 2014

Eine Unterstützung im Alltag für Menschen ab 60 Jahren und hilfsbedürftige Personen.

Betreffend den Schneeräumdienst, bietet Ihnen das Team des *Réiserbänner Handkesselchen* seine Unterstützung auch an den Wochenenden (Samstags und Sonntags zwischen 7h30 und 16h00) an, ausser an Feiertagen und während des Kollektivurlaubs (vom 25. Dezember 2013 bis 1. Januar 2014).

Tarif inkl. MwSt. von Montag bis Freitag:

12€/Stunde/Mitarbeiter

3€/Stunde/Maschine

Tarif inkl. MwSt. Für Samstag und Sonntag:

18€/Stunde/Mitarbeiter

3€/Stunde/Maschine

Verrechnete Mindestzeit:

eine halbe Stunde

Ein Einschreibformular wurde an alle Haushalte verteilt. Falls Sie dieses aus irgendwelchen Gründen nicht bekommen haben sollten, rufen Sie uns bitte schnellst möglich an, damit wir Ihnen unser Einschreibformular zukommen lassen können.

Tel.: 27 12 96 -1

TVA LU 1997 6102 366

Qualité de l'eau potable fournie par l'administration communale

L'administration communale de Roeser met à la disposition de ses habitants une eau potable de bonne qualité. Cette eau est fournie par le Syndicat des Eaux du Sud (SES) et se compose de deux tiers d'eau de source de la vallée de l'Eisch et d'un tiers d'eau de surface provenant du lac de la Haute Sûre. L'eau distribuée est régulièrement contrôlée du point de vue chimique et bactériologique à la source et dans le réseau.

Bulletin d'analyse de l'eau potable du 28.05.2013 établi par l'Administration de la Gestion de l'Eau – Division du Laboratoire

Appréciation : Les échantillons sont conformes aux normes en vigueur en ce qui concerne les paramètres analysés.

Paramètre	Note	Méthodes d'analyse	Unité	Valeur paramétrique	Résultat REC Roeser/Crauthem	Résultat REC Kockel-scheuer	Résultat Berchem - maison Quintus	Résultat Ecole précoce Crauthem	Résultat Ecole Peppange	Résultat Ecole Berchem
Caractéristiques										
Aspect de l'échantillon		SOP 023			Propre	Propre	Propre	Propre	Propre	Propre
Turbidité	#	ISO 7027	FNU	<5 §	0.50	<0.50	<0.50	<0.50	<0.50	<0.50
Microbiologie										
Germes totaux à 22°C (72 h)	#	ISO 6222	cfu/ml	<100 §	<1	2	<1	<1	<1	<1
Germes totaux à 36°C (48 h)	#	ISO 6222	cfu/ml	<20 §	1	9	<1	<1	<1	<1
Entérocoques intestinaux	#	ISO 7899-2	cfu/100ml	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1
Coliformes totaux		ISO 9308-2	NPP/100ml	<1 §	<1	<1	<1	<1	<1	<1
Escherichia coli		ISO 9308-2	NPP/100ml	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1
Physico-Chimie										
Ph (à 20,6 °C)	#	ISO 10523		6.5 - 9.5	7.6	7.5	7.6	7.6	7.7	7.6
Conductibilité électrique 20°C	#	ISO 7888	uS/cm	<2500	388	386	380	386	366	389
Dureté carbonatée	#	ISO 9963-1	d°fr		14.3	13.9	13.5	13.9	12.6	14.0
Dureté totale (selon ISO-6059)	#		d°fr		20.2	18.5	18.5	20.1	18.5	19.0
Ammonium-NH4	#	ISO 7150	mg/l	<0.50	<0.25	<0.25	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05
Nitrites-NO2	#	ISO 6777	mg/l	<0.50	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05
Chlorures-Cl	#	ISO 10304-1	mg/l	<250	21	21	21	21	21	21
Nitrates-NO3	#	ISO 10304-1	mg/l	<50	24	24	24	23	23	24
Sulfates-SO4	#	ISO 10304-1	mg/l	<250	26	25	25	25	24	26
Calcium-Ca	#	ISO 14911	mg/l		68	66	64	66	60	67
Magnésium-Mg	#	ISO 14911	mg/l		4.5	4.5	4.5	4.5	4.6	4.5
Potassium-K	#	ISO 14911	mg/l		<2	<2	<2	<2	<2	<2
Sodium-Na	#	ISO 14911	mg/l	<200	11	11	11	11	11	11

Les résultats bactériologiques sont à interpréter selon la norme ISO 8199 :

< 1	organismes non-détectés dans le volume étudié
1-3	organismes présents dans le volume étudié
4-9	nombre estimatif d'organismes présents dans le volume étudié

Lexique :

*	paramètre mesuré sur le terrain
#	méthode sous accréditation
§	valeur-guide pour la turbidité, la valeur-guide est de 5 FNU au niveau du consommateur et de 1 FNU au niveau du fournisseur
S	paramètre mesuré en sous-traitance
n.d.	paramètre non déterminé
v.c.	voir commentaire
-	non détecté (mesure qualitative)
+	présent [faible (+), moyen (++) , fort (+++)]

Tipps zum gesunden Backen



Seit 2007 setzt sich die Vereinigung ohne Gewinnzweck „Fit Réiser“ für eine gesünderen Lebensweise der Bevölkerung ein. Neben den zahlreichen sportlichen Events, welche in den vergangenen Jahren organisiert wurden, wird ebenfalls großen Wert auf die Förderung einer gesunden Ernährung gelegt. Aus diesem Grunde veröffentlicht „Fit Réiser“ regelmässig Backrezepte von gesunden Leckereien, welche von der „Ligue Médico-Sociale“ erstellt wurden.

Tipps zum gesunden Backen

Mehl

Vollkornmehl ist gesünder als weißes Mehl da es mehr Vitamine, Mineralstoffe und Ballaststoffe enthält. Ausserdem sättigt es besser. Zum Backen eignet sich besonders Weizenvollkornmehl vom Typ 1050. Dieses Mehl ist nicht so dunkel wie Vollkornmehl Typ 1550. Weizenvollkornmehl Typ 1050 kann weißes Mehl ersetzen ohne dass das Rezept geändert werden muss. So können alle üblichen Rezepte mit diesem Mehl zubereitet werden.

Backpulver

Zum Backen mit Vollkornmehl eignet sich besonders Weinsteinbackpulver. Es enthält kein Phosphat und hat keinen besonderen Geschmack.

Fett

Viele Kuchen können mit Öl anstatt von Butter zubereitet werden. Öl ist wesentlich gesünder als Butter da es ein pflanzliches Fett ist. Rapsöl eignet sich sehr gut zum Backen und liefert lebenswichtige Ω - 3 Fette.

Zucker

Brauner Zucker ist nicht viel gesünder als weißer Zucker hat aber mehr Geschmack. Der Zuckergehalt der Kuchen sollte so niedrig wie möglich sein. Vanillinzucker wird oft eingesetzt da er den Geschmack des Kuchens verfeinert

Apfelkuchen - 45 Minuten Backzeit bei 175°C Umluft

Tipps

- Äpfel durch Birnen, Pflaumen, Aprikosen Pfirsische, Ananas ... ersetzen

Zutaten	Menge
Joghurt natur	300 g
Zucker - brauner	200 g
Öl – Rapsöl, Maiskeimöl, ...	100 g
Butter	50 g
Eier	6
Weizenvollkornmehl Typ 1050	400 g
Mandeln oder Haselnüsse gemahlen	100 g
Weinsteinbackpulver	1 Päckchen
Äpfel - Boscop	3 - 4
Vanillezucker	1 Päckchen
Zimt	
Rum nach Wunsch	2 – 6 EL

Zubereitung

- den Joghurt mit dem Öl, der geschmolzener Butter und dem Zucker gut verrühren
- die Eier einzeln in die Mischung rühren
- dann das Mehl mit dem Backpulver und den Mandeln mischen
- dazugeben und verrühren
- 1 TL gemahlener Zimt und den Rum zum Teig geben und rühren
- die Äpfel schälen, waschen, entkernen und in dünne Scheiben schneiden
- die Hälfte des Teigs in eine gefettete runde Kuchenform geben
- 3/4 der Apfelscheiben vertikal in den Teig stechen
- die Äpfel mit Vanillezucker und mit Zimt bestreuen
- den restlichen Teig darüber verteilen
- die restlichen Apfelscheiben kreisförmig auf dem Teig verteilen
- mit Zimt und etwas Zucker bestreuen
- im vorgeheiztem Backofen auf 175°C Umluft 45 bis 60 Minuten backen
- den Teig 5 Minuten in der Form abkühlen lassen, dann stürzen



Emission -10

Avec ce numéro du bulletin communal « De Buet » nous publierons la troisième partie de la brochure d'information concernant le projet-pilote « Emission -10 ». La troisième partie de la brochure traite le thème « consommation », « résultat et bilan », « avis des participants » et « les meilleures astuces ».

Mit dieser Ausgabe des „Buet“ veröffentlichen wir den dritten Teil der Broschüre, welche zum Pilotprojekt „Emission -10“ erstellt wurde. Der dritte Teil behandelt die Thematik „Konsumverhalten“, „Resultat und Bilanz“, „Meinungen der Teilnehmer“ und „die besten Tipps“.

EMISSION -10
MON PARI CLIMAT

CONSOMMATION
RESILIENCE, STYLE DE VIE OCCIDENTAL
ET ENVIRONNEMENT

KONSUMVERHALTEN
WIDERSTANDSFÄHIGKEIT, WESTLICHER LEBENSSTIL
UND UMWELT



centre for ecological learning luxembourg

CELL – CENTRE FOR ECOLOGICAL LEARNING LUXEMBOURG

Le *Centre for Ecological Learning Luxembourg* (CELL) est une association sans but lucratif qui vise à créer un espace-laboratoire pour penser, rechercher et pratiquer des styles de vies à impact réduit sur l'environnement, et pour s'approprier les capacités afin de vivre dans une communauté post-pétrolière. Les objectifs de CELL se résument par l'intention de vivre durablement et d'encourager la pensée et l'action holistique, par la promotion d'une culture de solidarité et de collaboration et par l'enseignement des compétences requises pour garantir une bonne qualité de vie dans une société post-pétrolière.

Le défi que représente aujourd'hui le changement climatique est, vraisemblablement, le plus important auquel l'humanité a jamais dû faire face. Ceci nous donne l'opportunité de repenser notre mode de vie et le genre de communauté dans laquelle nous souhaitons vivre. Les suites du changement climatique et du pic pétrolier nous attendent, que cela nous plaise ou non – et il vaut mieux planifier notre réponse plutôt que d'attendre que ce changement frappe à nos portes.

CELL – CENTRE FOR ECOLOGICAL LEARNING LUXEMBOURG

Das *Centre for Ecological Learning Luxembourg* (CELL) ist ein nicht profitorientierter Verein, der versucht, einen experimentellen Raum zu schaffen, um Lebensstile mit verminderter Umwelteinwirkung zu konzipieren, zu suchen und zu praktizieren und die Fähigkeiten zu erlangen, in einer Gemeinschaft nach dem Ende des Erdölzeitalters zu leben. Die Ziele von CELL bestehen darin, nachhaltig zu leben, zu einem entsprechenden holistischen Denken und Handeln zu ermutigen, eine Kultur der Solidarität und Zusammenarbeit zu fördern und die Kompetenzen zu vermitteln, um eine gute Lebensqualität in einer Gesellschaft nach dem Erdölzeitalter zu garantieren.

Die Herausforderungen, die der Klimawandel heute stellt, sind wahrscheinlich die wichtigsten, mit denen die Menschheit je konfrontiert wurde. Dieser Moment bietet uns eine gute Gelegenheit, unsere Lebensweise zu überdenken und bewusste Entscheidungen über die Art von Gemeinschaft zu treffen, in der wir leben wollen. Die Folgen des Klimawandels und des globalen Ölfördermaximums erwarten uns, ob uns dies nun gefällt oder nicht – und es ist besser, unsere Reaktion darauf vor-

Emission -10

CELL s'inspire du mouvement des Villes en Transition (« Transition Towns ») et de la Permaculture et vise à relocaliser la culture et l'économie.

LES « SOIRÉES CONSOMMATION »

Le projet EMISSION -10 étant axé sur la réduction des émissions de CO₂, les soirées Consommation animées par le CELL visaient à identifier et analyser les émissions de CO₂ dans le cadre de notre mode de vie occidental. Quelle est la relation entre ces émissions, nos besoins énergétiques croissants et notre style de vie ? Quel est l'impact de ce style de vie sur les populations des pays du Sud où sont produits, p.ex., nos bananes ou le cobalt de notre téléphone portable ? Quel est l'impact de notre agriculture sur les cycles du phosphore et de l'azote et sur d'autres écosystèmes desquels nous dépendons ? Comment questionner et rendre d'autres personnes conscientes de nos

zubereiten, als einfach darauf zu warten, bis dieser Wandel an unsere Tür klopft.

CELL orientiert sich an der Bewegung Städte im Wandel („Transition Towns“) und der Permakultur und versucht, Kultur und Wirtschaft neu auszurichten.

DIE „VERBRAUCHERABENDE“

Da das Projekt EMISSION -10 auf die Verringerung der CO₂-Emissionen abzielt, versuchten die von CELL angebotenen Verbraucherabende, die CO₂-Emissionen in den globaleren Kontext des westlichen Lebensstils zu stellen. Was ist die Beziehung zwischen diesen Emissionen, unserem wachsenden Energiebedarf und unserem Lebensstil? Was ist die Auswirkung dieses Lebensstils auf die Bevölkerung in den südlichen Ländern, in denen z.B. unsere Bananen angebaut oder das Kobalt in unseren Mobiltelefonen produziert werden? Welches sind die Auswirkungen unserer Landwirtschaft auf die Zyklen von Phosphor und Stickstoff und auf andere Ökosysteme, von denen wir abhängig sind?



Emission -10

manières d'acheter, de consommer, de jeter ? Comment faire les bons gestes d'un consommateur responsable ?

Ces soirées consommation étaient proposées sous forme d'ateliers participatifs avec l'objectif de conscientiser les participants aux conséquences multiples et impacts complexes d'un choix de consommation.

Dans une ambiance ludique de participation et d'apprentissage actif, les participants arrivaient, à travers une méthodologie scientifique, à mettre en cause leurs pra-

Wie stellt man unsere Art, einzukaufen, zu konsumieren und wegzuworfen in Frage und weckt auch bei anderen ein entsprechendes Bewusstsein? Wie kann man sich als verantwortlicher Verbraucher richtig verhalten?

Dies waren die Fragen, die die Verbraucherabende belebten, als sie den Teilnehmer/innen in Form von interaktiven Workshops des Projekts EMISSION -10 gestellt wurden. Das Ziel war, das Bewusstsein der Teilnehmer/innen für die diversen Folgen und komplexen Auswirkungen einer Konsumentscheidung zu schärfen.



tiques actuelles. Le premier atelier offrait des perspectives sur les liens entre le climat et l'alimentation. On y traitait notamment les questions : Dans quels cas l'alimentation biologique peut-elle vraiment être bénéfique pour le climat ? Y a-t-il des poissons qu'on peut manger sans se soucier de la surpêche et de la pollution ? Comment peut-on soutenir une production alimentaire durable et locale ? Le deuxième

In einer spielerischen Atmosphäre aktiver, lernender Teilnahme stellten letztlich die Teilnehmer/innen über eine wissenschaftliche Methodologie ihre aktuellen Praktiken in Frage. Der erste Workshop bot Perspektiven über den Zusammenhang zwischen Klima und Ernährung. Dort behandelte man insbesondere die Fragen: In welchen Fällen kann die biologische Ernährung für das Klima wirklich hilfreich sein? Gibt

Emission -10

atelier s'intéressait aux questions de gaspillage et aux ressources limitées. Nous nous sommes surtout penchés sur la ressource finie par excellence, le pétrole, et nous avons étudié différents graphiques qui nous renseignaient sur le défi énorme que pose notre faim vorace pour cette source d'énergie fossile qui est en train de s'épuiser. Finalement, le troisième atelier visait à impliquer les participants du projet dans un questionnaire plus large sur l'éthique, car notre système économique et politique ne privilégie pas l'action collective et à long terme.

es Fische, die man essen kann, ohne sich Sorgen um Überfischung und Verschmutzung zu machen? Wie kann man eine nachhaltige lokale Lebensmittelzeugung fördern? Der zweite Workshop interessierte sich für Fragen der Verschwendung und knappen Ressourcen. Wir beschäftigten uns vor allem mit der knappen Ressource par excellence, dem Erdöl, und studierten verschiedene Graphiken, die Auskunft über die enorme Herausforderung gaben, die unser Heißhunger nach dieser fossilen Energiequelle stellt, die dabei ist, uns auszugehen. Schließlich versuchte der dritte Workshop, die Projektteilnehmer in eine breitere Fragestellung über Ethik zu involvieren, denn unser wirtschaftliches und politisches System begünstigt grundsätzlich keine kollektiven langfristigen Handlungsweisen.

ÉVALUATION DE L'EXPERT

« Cela a fait plaisir de pouvoir discuter avec ces gens très motivés, autour de l'impact de nos décisions d'achat sur l'environnement. L'ambiance était décontractée mais leur engagement avec la matière était réel. Je pense que maintenant ils comprennent mieux les différents enjeux et se sentent en mesure de prendre des décisions bien fondées. »

Katy Fox
Présidente, CELL asbl

EINSCHÄTZUNG DES EXPERTEN

„Es war eine Freude, mit diesen hochmotivierten Menschen über die Auswirkungen unserer Kaufentscheidungen auf die Umwelt zu diskutieren. Die Stimmung war entspannt, aber ihr Engagement mit dem Material war echt. Ich denke, sie verstehen die verschiedenen Probleme jetzt besser, und fühlen sich in der Lage, fundierte Entscheidungen zu treffen.“

Katy Fox
Präsidentin CELL asbl

Emission -10

EMISSION -10
MON PARI CLIMAT

RÉSULTAT ET BILAN

RESULTAT UND BILANZ

RÉSULTAT GLOBAL EN CHIFFRES

Les participants du projet EMISSION -10 ont relevé le défi de réduire leurs émissions de CO₂ de 10%. Même si le projet inclut le domaine des achats et de la consommation, très important, il nous a seulement été possible de chiffrer les réductions pour les deux autres domaines, ménage et mobilité. Les chiffres détaillés présentés par EnergiPark Réiden et par BMM-Trier permettent de calculer les émissions totales de tous les participants dans ces deux domaines, au début et à la fin de la période, d'en faire la différence et donc de pondérer correctement les résultats annoncés séparément par les deux sociétés de consultance.

GESAMTERGEBNIS IN ZAHLEN

Die Teilnehmer/innen von EMISSION -10 haben die Herausforderung angenommen, ihre CO₂-Emissionen um 10 % herunterzuschrauben. Obwohl das Projekt auch die Bereiche Einkauf und Konsum betrachtete, konnten wir lediglich die Emissionsenkungen in den Bereichen „Haushalt“ und „Verkehr“ beziffern. Die präzisen Zahlen, die uns EnergiPark Réiden und BMM-Trier unterbreitet haben, ermöglichten uns die Berechnung der Gesamtemissionen sämtlicher Beteiligten in diesen beiden Bereichen zu Beginn und am Ende des Projektzeitraumes, die Ermittlung der Differenz und somit die Gesamtauswertung der von beiden Beratungsfirmen getrennt mitgeteilten Ergebnisse.



Emission -10

Résultats sans prise en compte du passage des ménages au courant vert

Sur cette base, les réductions globales (sans prise en compte des réductions de CO₂ dues au passage au courant vert) réalisées par les participants dans les deux communes sont comme suit :

- Junglinster **7,0%** de réductions
- Roeser **13,2%** de réductions

Sur les 24 ménages de Junglinster, 10 d'entre eux ont atteint l'objectif des 10% de réductions de CO₂, dont 3 ont même dépassé les 20% et 1 les 30%.

À Roeser, sur les 21 ménages participants, 14 ont atteint l'objectif des 10%, dont 2 ont dépassé les 20% et 1 les 30%.

Ergebnis ohne Berücksichtigung des Wechsels der Haushalte zu grünem Strom

Die Projektteilnehmer in den beiden Gemeinden konnten durchschnittlich folgende Emissionsenkungen (ohne Berücksichtigung der CO₂-Reduktionen durch den Wechsel zu grünem Strom) erzielen:

- Junglinster **7,0%** weniger Emissionen
- Roeser **13,2%** weniger Emissionen

In Junglinster hatten 10 der 24 Haushalte das 10%-Ziel erfüllt, 3 dieser Haushalte konnten sogar mehr als 20% und 1 Haushalt mehr als 30% CO₂ reduzieren.

In Roeser hatten 14 der 21 Haushalte das 10%-Ziel erfüllt, 2 dieser Haushalte konnten sogar mehr als 20% und 1 Haushalt mehr als 30% CO₂ reduzieren.

Résultats avec prise en compte du passage des ménages au courant vert

Si l'on tient compte du fait que bon nombre de ménages ont opté pour le courant vert pendant le projet, on obtient le résultat suivant :

- Junglinster **10,9%** de réduction
- Roeser **21,8%** de réduction

Vu sous cet angle, sur les 24 ménages de Junglinster, 15 ont atteint l'objectif des 10% de réduction, dont 6 ont dépassé les 20%, 1 les 30%, 1 autre les 40% et 1 les 90% !

À Roeser, 20 ménages sur les 21 participants ont alors atteint l'objectif des 10%, dont 2 ont dépassé les 20%, 2 les 30%, 1 les 40% et 1 les 50%. Un ménage a même économisé près de 100% de ses émissions initiales !

Ergebnis mit Berücksichtigung des Wechsels der Haushalte zu grünem Strom

Würde man die CO₂-Reduktionen durch den Wechsel vieler Haushalte zu grünem Strom berücksichtigen, sähe das Ergebnis folgendermaßen aus:

- Junglinster **10,9%** weniger Emissionen
- Roeser **21,8%** weniger Emissionen

In Junglinster hatten 15 der 24 Haushalte das 10%-Ziel erfüllt, 6 dieser Haushalte konnten sogar mehr als 20%, 1 Haushalt mehr als 30%, ein Haushalt mehr als 40% und 1 Haushalt mehr als 90% seiner CO₂-Emissionen reduzieren.

In Roeser hatten 20 der 21 Haushalte das 10%-Ziel erfüllt, 2 dieser Haushalte konnten sogar mehr als 20%, 2 Haushalte mehr als 30% CO₂, 1 Haushalt mehr

Emission -10

Ceci est un résultat remarquable étant donné l'hétérogénéité du groupe et la courte durée de la période prise en compte ! Les deux groupes de participants, ainsi que les administrations communales qui les ont soutenus, sont donc à féliciter très chaleureusement.

Ajoutons à toute fin utile que ces résultats ont été calculés de façon objective et indépendante par les deux sociétés. D'un autre côté il faut admettre que les chiffres présentés se basent pour partie sur des estimations. Ceci est normal ; pour mesurer des émissions de façon précise, il faudrait une période plus longue et un investissement en temps beaucoup plus élevé. L'important est de noter que les estimations des experts reflètent leur expérience professionnelle approfondie et une approche scientifique. Elles sont donc sans aucun doute suffisamment fiables pour en tirer des conclusions valables.

BILAN

Pour les organisateurs, ce projet a été une réussite, dans le sens où l'objectif global a été atteint. Par ailleurs, une fois que le projet était bien en route, vers la fin du mois de mars 2011, tous les ménages ont participé jusqu'à la fin.

Ceci démontre que, avec un groupe hétérogène de ménages, des conseils de qualité et un peu de bonne volonté, il est parfaitement possible de réduire les émissions

als 40%, 1 Haushalt mehr als 50% und 1 Haushalt sogar fast 100% seiner CO₂-Emissionen reduzieren.

Dies ist ein bemerkenswertes Ergebnis, welches eine Gruppe von sehr unterschiedlichen Haushalten innerhalb relativ kurzer Zeit erreichen konnte!

Die beiden Teilnehmergruppen sowie die Gemeindeverwaltungen, die sie unterstützt haben, verdienen die besten Glückwünsche zu diesem Erfolg.

Die Resultate wurden von beiden Beratungsunternehmen in aller Objektivität und Unabhängigkeit errechnet. Es sei jedoch angemerkt, dass die hier dargestellten Ergebnisse teilweise auf Annahmen beruhen. Für eine präzisere Messung der Emissionen wäre ein längerer Zeitraum und ein höherer Zeit- und Arbeitsaufwand notwendig gewesen. Wichtig ist jedoch, dass die Resultate der Sachverständigen das Ergebnis ihrer reichen Erfahrungen und eines wissenschaftlichen Ansatzes sind. Diese sind daher ausreichend zuverlässig, um zutreffende Schlussfolgerungen ziehen zu können.

BILANZ

Für uns, die Veranstalter, war das Projekt ein Erfolg. Ein Erfolg deshalb, weil das generelle Ziel erreicht wurde. Und alle Haushalte sind von Beginn des Projektes bis zum Ende dabei geblieben.

Es hat sich gezeigt, dass es in einer heterogenen Bevölkerungsgruppe dank guter Beratung und Unterstützung durch die Gemeinden und mit gutem Willen und Ansporn möglich ist, die CO₂-Emissionen

Emission -10

de CO₂ de 10% sur un an, et même bien plus.

Les méthodes employées dans EMISSION -10 sont parfaitement reproductibles ailleurs, moyennant le coût de l'expertise dans les différents domaines et un effort de coordination.

Notre bilan global est donc très positif. Pour faciliter une éventuelle suite, il a déjà été possible d'identifier quelques petites opportunités d'optimisation. Par exemple donc du côté de la mobilité, la prochaine fois la période d'analyse des chemins parcourus ne serait d'emblée que d'une semaine à la fois pour faciliter la tâche aux participants. Il serait peut-être aussi indiqué de réduire quelque peu le nombre de réunions, notamment en vue des excellents matériels et informations fournis par les experts dans tous les domaines. L'échange de vues très intéressant lors des réunions pourrait se voir complété par une communication accrue via les nouveaux médias et les réseaux sociaux.

RECOMMANDATION

Le projet EMISSION -10 veut explicitement encourager l'imitation !

Pour des projets futurs, nous recommandons de prendre en compte non seulement les économies du gaz à effet de serre CO₂, mais aussi la réduction de la consommation d'énergie – car la conservation d'énergie est un élément clé d'un approvisionnement énergétique sans le nucléaire et le charbon. Chaque kilowattheure d'énergie économisé est important même si, comme dans le cas de l'électricité verte, il a été généré sans émission de CO₂.

um 10 % und sogar noch mehr über den Zeitraum eines Jahres zu senken.

Der Ansatz von EMISSION -10 lässt sich, unter Aufwendung der Expertisekosten in den einzelnen Bereichen und mit einem gewissen Maß an Koordination, **uneingeschränkt auf andere Situationen übertragen!**

Unsere Gesamtbilanz fällt daher äußerst positiv aus. Für eine mögliche Fortsetzung konnten bereits einige kleinere Optimierungsmöglichkeiten identifiziert werden: So würden wir die Wegeprotokolle diesmal von vornherein nur jeweils über eine Woche laufen lassen, um den Teilnehmern das Mitmachen zu vereinfachen. Auch die Zahl der Sitzungen wäre evtl. etwas zu reduzieren, zumal in allen Bereichen seitens der Experten mit hervorragenden Materialien und Informationen gearbeitet wurde. Der sehr interessante Gedankenaustausch bei den Sitzungen könnte durch eine verstärkte Kommunikation über die neuen Medien und sozialen Netzwerke ergänzt werden.

EMPFEHLUNG

Das Projekt EMISSION -10 lädt ausdrücklich zum Nachahmen ein!

Unsere Empfehlung ist, bei zukünftigen Projekten nicht nur die Einsparungen des klimaschädlichen CO₂ zu betrachten, sondern auch die Reduzierung des Energieverbrauchs anzugeben. Denn Energiesparen ist einer der Hauptpfeiler einer Energieversorgung ohne Kohle und Atom. Jede eingesparte Kilowattstunde Energie ist wichtig, selbst wenn sie wie im Falle von grünem Strom ohne CO₂-Emissionen erzeugt wurde.

Emission -10

EMISSION -10
MON PARI CLIMAT

AVIS DES PARTICIPANTS

MEINUNGEN DER TEILNEHMER

« Le partage d'expériences a bien fonctionné et nous avons eu de nombreux renseignements utiles. C'est sans doute dans le domaine du ménage que l'on a le plus de résultat avec le moins d'effort. Les visites du technicien, d'une heure à chaque fois, étaient très bénéfiques. »

« Ce n'est pas facile de voir à court terme les effets de nos changements de comportement dans le domaine de la mobilité et des transports, mais sur la longue durée, on verra la différence ! Quant à l'aspect Consommation, il faut un peu de réflexion et d'action sur le plan politique. »

« J'ai déjà parlé avec quelques voisins et copains qui n'ont pas participé au projet mais qui envisagent maintenant, eux aussi, certains changements dans leur vie quotidienne. »

« Je trouve ça super que nos communes s'impliquent dans de tels projets. Grâce au bouche-à-oreille, ce projet qui ne touchait au début que quelques familles a eu une plus grande résonance. »

„Erfahrungsaustausch hat gut funktioniert. Es kamen viele hilfreiche Informationen zusammen. Im Bereich Haushalt kann man wohl mit dem geringsten Aufwand am meisten erreichen; die Besuche des Technikers, von jeweils eine Stunde, waren besonders nützlich.“

„Verbesserungen im Bereich der Mobilität und des Verkehrs werden in manchen Punkten erst nach der Projektlaufzeit wirken. Beim Konsum ist auch ein wenig politisches Denken und Handeln gefragt.“

„Habe schon mit einigen Nachbarn und Freunden gesprochen, die selbst nicht mitgemacht haben, nun aber auch über einige Veränderungen nachdenken.“

„Prima das unsere Gemeinden sich auch für solche, eher kleinere Projekte engagieren. Auf Dauer werden deren Wirkung und die Resonanz immer weiter steigen.“

Emission -10



LES MEILLEURES ASTUCES DIE BESTEN TIPPS

CHALEUR

Isoler les conduits de chauffage / d'eau chaude
ceci coûte environ € 60 par ménage, soit € 0,40 par kg de CO₂ économisé annuellement

Remplacer les vieilles pompes hydrauliques du circuit de chauffage et de la chaudière
c. € 550 / ménage, soit € 2,00 / kg CO₂ / an

Installer des capteurs solaires pour l'eau chaude sur le toit (si la composition du ménage et la situation de l'habitation s'y prêtent)
c. € 3.700 / ménage, soit € 11,00 / kg CO₂ / an

ÉLECTRICITÉ

S'abonner au courant vert
(c. € 16 / ménage)

Éviter le mode stand-by des appareils / les débrancher lors d'absence prolongée

Remplacer les vieux appareils frigorifiques et/ou ménagers

Raccorder le lave-vaisselle à l'eau chaude

À l'achat d'un téléviseur, choisir le retro-éclairage à LED plutôt que LCD ou Plasma

MOBILITÉ

Petits trajets à vélo ou à pied

Pedelec ou transports en commun pour les trajets un peu plus longs

Park+Ride / Bike+Ride pour aller au centre-ville

Covoiturage pour les trajets répétitifs

WÄRME

Die Heizungsleitungen / Warmwasserleitungen isolieren
diese Maßnahme kostet durchschnittlich etwa € 60 pro Haushalt, jährlich also € 0,40 pro kg eingespartem CO₂

Alte Hydraulikpumpen des Heizkreislaufs und des Heizkessels ersetzen
ca. € 550 / Haushalt, also € 2,00 / kg CO₂ / Jahr

Solarkollektoren für das Warmwasser installieren (unter den richtigen Bedingungen der Zusammensetzung des Haushalts und der Situation der Wohnung)
ca. € 3.700 / Haushalt, also € 11,00 / kg CO₂ / Jahr

STROM

Grünen Strom abonnieren
(ca. € 16 / Haushalt)

Bei elektrischen Geräten den Standby-Modus vermeiden / die elektrischen Geräte bei längerer Abwesenheit vom Stromnetz trennen

Die alten Haushaltsgeräte ersetzen

Anschluss der Spülmaschine an die Warmwasserversorgung

Beim Ersetzen des Fernsehers lieber ein Gerät mit LED-Hintergrundbeleuchtung wählen als ein Gerät vom Typ LCD oder Plasma

MOBILITÄT

Kurze Strecken mit Fahrrad oder zu Fuß

Pedelec oder öffentlichen Verkehr für etwas längere Strecken

In die Stadtmitte per Park+Ride / Bike+Ride

Fahrgemeinschaften für regelmäßige Fahrten

Fit und Mobil in Roeser

Vom 16. September bis zum 22. September
im Rahmen der europäischen Mobilitätswoche

Seit vielen Jahren bereits beteiligt die Gemeinde Roeser sich alljährlich an der europäischen Mobilitätswoche. Auch in diesem Jahr hatte der kommunale Verkehrsausschuss ein Programm auf die Beine gestellt, um die Bevölkerung des Roeserbanns für eine sanftere, umweltfreundlichere und gesündere Mobilität zu sensibilisieren.

Seit 2007 verzichtet die Gemeinde Roeser beim Schultransport größtenteils auf Schulbusse. Ein großer Teil der Roeserbänner Schüler erreichen ihr Schulgebäude tagtäglich mit dem „PédiBus“. Der „PédiBus“ ist eine Art Schulbus zu Fuß. Ähnlich Autobuslinien treffen sich die Schüler an extra eingerichteten PédiBus-Haltestellen um zusammen nach einem vorgegebenen Zeitplan den Schulweg zu Fuß zurückzulegen. Begleitet werden sie dabei von geschulten Erwachsenen, die für die nötige Sicherheit und Disziplin sorgen. Vorrangiges Ziel des PédiBus ist es, die Umgebung der Schulen vom übermäßigem Verkehr zu befreien, indem die Eltern die Schüler nicht mehr individuell mit dem Auto zur Schule bringen. Darüber hinaus werden die Kinder auf die Gefahren im Verkehr vorbereitet, können soziale Kontakte knüpfen und die tägliche Bewegung trägt zu einer gesunden Entwicklung der Kinder bei.

Im Rahmen der europäischen Mobilitätswoche konnten die Eltern der Schüler, welche am PédiBus teilnehmen, ihre Kinder auf dem Schulweg begleiten und sich so ein Bild über die Vorzüge dieser innovativen Art des „Schülertransportes“ machen.

Am Samstag, den 21. September 2013 wurde die europäische Mobilitätswoche in Peppingen mit einem großen Radausflug, welcher gemeinsam mit der Gemeinde Bettemburg organisiert wurde, abgeschlossen. An den beiden Abfahrtpunkten in Bettemburg und Peppingen konnten die neuen Elektrofahrzeuge der beiden Gemeinden besichtigt werden.



En Dag am Bësch

6. Oktober 2013

Am vergangenem 6. Oktober hatte der Umweltausschuss der Gemeinde Roeser in Zusammenarbeit mit verschiedenen Vereinen der Gemeinde und der Naturverwaltung zur ersten Ausgabe des „Dag am Bësch“ eingeladen.

Von 10.00 bis 16.00 Uhr konnten die Besucher an einem Rallye durch den Wald in Crauthem teilnehmen. An verschiedenen Stationen wurde das Produkt Holz vorgestellt und das Problem Kohlenstoff thematisiert. Natürlich wurde auch bestens für das leibliche Wohl der Teilnehmer gesorgt. Geboten wurden Spezialitäten, welche in Bezug zum Wald stehen.

Diese Organisation unterstützte das Projekt „Nahrungssicherheit und Klimawandel im Burkina Faso“, welches die Gemeinde Roeser im Rahmen des Klimabündnisses eingegangen ist.



État civil

Août & Septembre 2013

Naissances

Nom et prénom	Localité	Date
DI MODICA Matteo Gabriel Bartholomeus	Bivange	02/08/2013
SANTOS FONTE Miguel	Roeser	07/08/2013
TANTONE Laura	Bivange	15/08/2013
SIRRES Mia	Peppange	09/08/2013
PINTO COELHO Thomas	Bivange	21/08/2013
SARRAZIN Mathilde Françoise Julia	Roeser	22/08/2013
BIEVER Julie	Peppange	26/08/2013
AIT Amara Kais	Crauthem	27/08/2013
CUDA Fabio	Crauthem	01/09/2013
CAPOBIANCO Nicola	Berchem	08/09/2013
DA SILVA BERNARDO Théo	Crauthem	04/09/2013
MATIAS BARBOSA Gabriel	Roeser	22/09/2013

Mariages

Epoux	Epouse	Date
ERNZER Patrick Germain	HAIDOVA Ivana	02/08/2013
WEBER Steve Marco	MAAS Melanie	09/08/2013
BRANDENBURGER Laurent	GAUTIER Nelly Emilienne Bérengère	10/08/2013
CISTULLI Pietro Antonio	PALMISANO Annalivia Margherita	14/09/2013
GEORGES Olivier Mathias Jean-Pierre	BAYHA Beate Christine	27/09/2013
NOTTE Jean Pierre Marie Louis	GOOVAERTS Véronique Theodora	28/09/2013



Etat civil

Août & Septembre 2013

Partenariats

Partenaire	Partenaire	Date
WALESCH Steve Paul	BOZHILOVA Yuliya Zdravkova	09/08/2013
AVDIC Safet	GRUHONJIC Almedina	09/08/2013
		
DEMONTY Nicolas	DENOËL Françoise	09/08/2013
KIEFER Berthold Dieter	ZEMANTOWSKA Aleksandra Anna	27/08/2013
VAN EVELGHEM Marcel	LIETZ Joëlle Nicole	06/09/2013
CARSTENS Nicolas	KERY Orsolya	12/09/2013
OLIVIER Christophe	HIPP Stephanie	13/09/2013
ANTUNES RAMALHINHO Francisco	COSTA DA SILVA Maria Teresa	17/09/2013

Décès

Nom et prénom	Localité	Date
ERBS vve REINARD Emilie	Peppange	01/08/2013
COLACI Federica	Crauthem	28/08/2013
HENNICO ép. LOSCH Henriette Anne	Kockelscheuer	23/09/2013

Les nouveaux Luxembourgeois dans notre commune:
Naturalisations et Recouvrements accordés
entre août et septembre 2013

Nom et prénom	Localité	Date de l'arrêté ministériel
COIMBRA DA COSTA Amando Cândido	Berchem	11/09/2013
DA SILVA FERREIRA Vanessa	Bivange	11/09/2013
MARBEHANT Arnaud	Roeser	30/09/2013

Séance publique du 7 octobre 2013

Öffentliche Sitzung vom 7. Oktober 2013

Lorsque le vote n'est pas spécifié,
la décision a été prise à l'unanimité des voix.

*Falls das Resultat der Abstimmung
nicht angegeben ist,
ergab das Votum Einstimmigkeit.*

La séance a lieu dans la salle des séances de la maison communale à Roeser. Elle débute à 14:30 heures et se termine à 18:05 heures. La séance est présidée par Monsieur Tom Jungen.

Die Sitzung findet im Sitzungssaal des Gemeindehauses in Roeser statt. Sie beginnt um 14:30 Uhr und endet um 18:05 Uhr. Den Vorsitz der Sitzung übernimmt Herr Tom Jungen.

Présences / Anwesende :

Eugène Berger, Guy Conrady,
Suzette Dostert-Wagener,
Sandra Flammang,
Nadine Gaasch-Brix (arrivée
à 14.49 heures / Ankunft um 14.49 Uhr),
Tom Jungen, Léonie Klein-Hoffmann,
Marianne Pesch-Dondelinger,
Renée Quintus-Schanen, Edy Reding,
Jean-Paul Reiter.

Absences / Abwesende :

/

1

Séance secrète : Poste d'aide-éducateur Démission

Démission d'un aide-éducateur avec effet au 15 septembre 2013.

1

Geheimsitzung: Rücktrittsgesuch eines Hilfserziehers

Rücktrittsgesuch eines Hilfserziehers mit Wirkung auf den 15. September 2013.

2.1

Séance secrète : Poste d'aidant social - Nomination

Nomination à un poste d'aidant social vacant. Degré d'occupation : 27,5% (11/40 heures par semaine).

2.1

Geheimsitzung: Posten eines „aidant social“ - Ernennung

Ernennung eines „aidant social“ auf einen vakanten Posten. Arbeitszeit: 27,5 % (11/40 Stunden pro Woche)

2.2

Séance secrète : Poste d'aide-éducateur - Nomination

Nomination à l'un des postes d'éducateur créés par délibération du conseil communal du 16 juillet 2012. Degré d'occupation : 100% (40 heures par semaine). Nomination sous le statut d'employé communal conformément aux dispositions du règlement grand-ducal du 15 novembre 2001.

2.2

Geheimsitzung: Posten eines Hilfserziehers - Ernennung

Ernennung auf einen der Posten als Hilfserzieher, welche durch einen Gemeinderatsbeschluss vom 16. Juli 2012 geschaffen wurden. Arbeitszeit: 100 % (40 Stunden pro Woche). Ernennung im Statut des Gemeindeangestellten gemäß den Bestimmungen des großherzoglichen Reglements vom 15. November 2001.

2.3

Séance secrète : Poste d'aide-éducateur - Nomination

Nomination à un poste d'aide-éducateur actuellement partiellement occupé à 30% (12/40 heures).

2.3

Geheimsitzung : Posten eines Hilfserziehers - Ernennung

Ernennung auf einen Posten als Hilfserzieher, welcher momentan teilweise besetzt ist (Arbeits-

Degré d'occupation : 40% (16/40 heures par semaine).

zeit von 30 % -12/40 Stunden). Arbeitszeit: 40 % (16/40 Stunden pro Woche).

2.4

Séance secrète : Poste d'aide-éducateur - Nomination

Nomination à un poste d'aide-éducateur vacant. Degré d'occupation : 75% (30/40 heures par semaine).

3

Séance secrète : Poste de rédacteur - Nomination provisoire

Nomination au poste de rédacteur créé le 19 novembre 2012. Initialement prévu pour dédoubler l'équipe du bureau de la population et de l'état civil le collègue avait conclu après l'audition des candidats, et sur consultation du personnel concerné, qu'il est préférable et plus adéquat de réserver d'engager à ce poste un conseiller environnemental, dont l'administration a grand besoin. 5 candidats de cette audition ont été interrogés sur leur capacité à remplir cette fonction et invités à effectuer un test.

4.1

Communications du collège échevinal

- Dans le cadre des modifications budgétaires, des crédits ont été prévus pour financer les dépenses dans le cadre des élections anticipées. Il y a 8 bureaux de vote dans notre commune. Les personnes formant les bureaux de vote ont été choisies par les présidents respectifs avec l'aide de l'administration communale. Les électeurs qui ont demandé le vote par correspondance sont au nombre de 206, un chiffre relativement stable par rapport aux élections précédentes.
- La cage à fleurs mortes du cimetière de Bivange sera détruite et remplacée par des poubelles vertes, ceci pour des raisons de salubrité et de sécurité.
- Le règlement grand-ducal portant sur l'établissement des Plans Pluriannuels de Financement dans les communes a été publié récemment. Des formations pour les agents communaux, ainsi que les élus locaux auront lieu au courant du mois de novembre (les élus ont été informés). Le PPF de la commune de Roeser sera présenté au plus tard courant du 1er trimestre 2014.
- Le groupe de travail « climat » créé dans le cadre du pacte climat avec l'Etat a commencé son travail. Une première réunion a eu lieu.

2.4

Geheimsitzung : Posten eines Hilfserziehers - Ernennung

Ernennung auf einen vakanten Posten als Hilferzieher. Arbeitszeit: 75 % (30/40 Stunden pro Woche).

3

Geheimsitzung : Posten als Redaktor - provisorische Ernennung

Ernennung auf den Posten als Redaktor, welcher am 19. November 2012 geschaffen wurde. Ursprünglich war dieser Posten als Verstärkung des Personals des Einwohnermeldeamtes und des Zivilstandes vorgesehen. Nach der Anhörung der Kandidaten und nach Beratung mit dem betroffenen Personals wurde jedoch beschlossen, diesen Posten mit einem Umweltberater zu besetzen. 5 Kandidaten wurden in ein Vorstellungsgespräch gebeten und anschließend auf ihre Fähigkeiten und Kenntnisse in diesem Bereich überprüft.

4.1

Mitteilungen des Schöffengerats

- Im Rahmen der Haushaltsanpassungen wurden Kredite für die Kosten der vorgezogenen Parlamentswahlen vorgesehen. Es bestehen 8 Wahllokale in der Gemeinde. Die Personen, welche in diesen Lokalen arbeiten, wurden von den betreffenden Präsidenten mit Hilfe der Verwaltung ausgewählt. Die Anzahl der Wähler, welche die Briefwahl beantragt haben, beläuft sich auf 206. Diese Zahl ist relativ stabil, wenn man sie mit den vergangenen Wahlen vergleicht.
- Der Komposthaufen auf dem Friedhof in Bivingen wird in Kürze durch mehrere Müllbehälter für organische Abfälle ersetzt. Dies aus Sicherheits- und Hygienegründen.
- Das großherzogliche Reglement betreffend die mehrjährigen Finanzierungspläne der Gemeinden wurde kürzlich veröffentlicht. Spezielle Schulungen für das Personal und die Vertreter der Politik werden im Laufe des Monats November angeboten werden (die gewählten Politiker wurden bereits informiert). Der mehrjährige Finanzierungsplan der Gemeinde Roeser wird spätestens im ersten Trimester 2014 vorgestellt werden.
- Die Arbeitsgruppe „Klima“, welche im Rahmen des Klimapakts mit dem Staat

- Il est proposé de reporter le débat demandé par le groupe « Déi Gréng » au sujet de la biodiversité à une prochaine séance du conseil communal. Le collègue échevinal va demander un avis à la Commission de l'Environnement.
- En ce qui concerne les déclarations d'arrivées et de départs des citoyens, le syndicat SYVICOL précise qu'il n'y aura aucun changement de procédure avant le 1er juillet 2014. L'information diffusée par la Ministre en charge de la réforme administrative était fautive.
- Suite à une réorganisation interne de l'administration, Madame Anita Fischbach-Floener sera désormais responsable pour le bureau de l'état civil communal. Le nouvel agent à recruter sera engagé comme "conseiller à l'environnement".

4.2

Questions écrites des conseillers

Néant.

5

Commissions consultatives communales pour la période 2012-2017 : adjonction d'un observateur à la commission de l'environnement

La délibération du 23 novembre 2011 portant création des commissions consultatives communales pour la période 2012-2017 prévoit 3 observateurs pour la commission de l'environnement. Il est proposé d'adjoindre un observateur supplémentaire en la qualité du préposé forestier en fonction.

6.1

Convention 2013 relative à l'Office social commun de Bettembourg

La convention entre le Ministère de la Famille et de l'Intégration, les communes de Bettembourg, Frisange et Roeser et l'Office social commun Bettembourg règle les relations entre les trois parties relatives à l'organisation et au financement des activités de l'Office Social Commun pour l'année 2013.

L'Office social s'engage à fournir aux personnes dans le besoin et à leurs familles les aides et prestations définies par la loi du 18 décembre 2009. Ses missions sont régies par les dispositions de la

gegründet wurde, hat ihre Arbeit begonnen. Eine erste Sitzung hat stattgefunden.

- Es wird vorgeschlagen, die Debatte, welche von der Gruppe „Déi Gréng“ zum Thema Biodiversität angefragt wurde, auf eine spätere Gemeinderatssitzung zu verlegen. Der Schöfferrat wird ein Gutachten der Umweltkommission einholen.
- Betreffend die An- und Abmeldungen der Einwohner stellt das Syndikat SYVICOL klar, dass es keinerlei Änderungen der Prozedur vor dem 1. Juli 2014 geben wird. Die Information, welche vom Ministerium veröffentlicht wurde, war falsch.
- Aufgrund einer internen Reorganisation der Verwaltung, ist Frau Anita Fischbach-Floener ab jetzt verantwortlich für den Zivilstand der Gemeinde. Der neue Beamte, welcher eingestellt wird, wird als Umweltberater eingestellt werden.

4.2

Schriftliche Fragen der Gemeinderäte

Keine.

5

Beratende Gemeindeausschüsse für die Legislaturperiode 2012-2017: Beiordnung eines Beobachters in die Umweltkommission

Der Gemeinderatsbeschluss vom 23. November 2011 betreffend die Schaffung der beratenden Gemeindeausschüsse für die Legislaturperiode 2012-2017 sieht 3 Beobachter für die Umweltkommission vor. Es wird vorgeschlagen, einen weiteren Beobachter bei zu ordnen, in der Person des Gemeindeförsters.

6.1

Konvention 2013 betreffend das gemeinsame Sozialamt in Bettembourg

Die Konvention zwischen dem Familienministerium, den Gemeinden Bettembourg, Frisingen und Roeser und dem gemeinsamen Sozialamt Bettembourg regelt die Beziehungen zwischen den Parteien betreffend die Organisation und Finanzierung der Aktivitäten des Sozialamtes für das Jahr 2013.

Das gemeinsame Sozialamt verpflichtet sich, Personen in Not und ihren Familien die Beihilfen zukommen zu lassen, welche durch das Gesetz vom 18. Dezember 2009 festgelegt sind. Die

loi et du règlement grand-ducal afférent. L'Office social peut, par ailleurs, être chargé par les communes ou une d'elles d'exécuter des prestations supplémentaires aux frais exclusifs de la Commune respective.

L'Etat et les communes prennent en charge, à parts égales, le déficit annuel. Participation estimée des communes : 348.235,78 € (50% de 696.471,57), dont 88.382,24 à charge de la Commune de Roeser.

Missionen des Sozialamtes sind durch die Bestimmungen des Gesetzes und eines großherzoglichen Reglements definiert. Das gemeinsame Sozialamt kann von einer oder mehreren Gemeinden beauftragt werden, zusätzliche Leistungen zu erbringen, diese sind dann zu Lasten des Auftraggebers.

Der Staat und die Gemeinden übernehmen das jährliche Defizit zu gleichen Teilen. Beteiligung der Gemeinden: 348.235,78 € (50 % von 696,471,57), davon 88.382,24 € zu Lasten der Gemeinde Roeser.

6.2

Avenant à la convention ASFT pour l'année 2013 de la Maison Relais de Roeser

Avenant à la convention entre le Ministère de la Famille et de l'Intégration et la commune de Roeser déterminant la gestion de la Maison Relais de Roeser pour l'année 2013, approuvée par le conseil en séance du 4 février 2013. L'avenant concerne l'adaptation des chiffres relatifs à la crèche.

6.2

Zusatz zur ASFT-Konvention des Jahres 2013 der Maison Relais Roeser

Zusatz zur ASFT-Konvention, welche zwischen dem Familienministerium und der Gemeinde Roeser geschlossen wurde, betreffend die Verwaltung der Maison Relais aus Roeser für das Jahr 2013. Die Konvention wurde vom Gemeinderat am 4. Februar 2013 genehmigt. Der Zusatz betrifft die Anpassung der Zahlen der Kinderkrippe.

7

Convention avec l'association CIGL Roeserbann

Convention réglant les relations entre le Centre d'Initiative et de Gestion Local Roeserbann asbl (CIGL Roeserbann) et l'administration communale de Roeser dans le cadre des missions d'encadrement psycho-social et de formation indispensables à ses bénéficiaires pour améliorer leur employabilité, en réalisant des projets au niveau local. En contrepartie de la mission assurée par le CIGL l'administration communale garantit un apport financier et participe au développement et à la supervision des programmes élaborés ensemble avec l'association locale.

Cette convention est destinée à remplacer la convention avec l'OPE qui a été dénoncée par décision du 6 mai 2013. A noter qu'accessoirement à cette dénonciation le paiement d'une avance sur participation conventionnelle de 50.000,00 € au CIGL Roeserbann a été autorisé par le conseil.

7

Konvention mit der Gesellschaft CIGL Roeserbann

Die Konvention regelt die Beziehungen des „Centre d'Initiative et de Gestion Local Roeserbann asbl“ mit der Gemeindeverwaltung im Rahmen der psycho-sozialen Betreuungs- und Schulungsmission, welche für die Betroffenen erforderlich ist, um ihre Chancen zu verbessern indem sie Projekte auf lokalem Niveau realisieren. Im Gegenzug der Mission, welche das CIGL erfüllt, gewährleistet die Gemeindeverwaltung die Finanzierung und beteiligt sich an der Ausarbeitung und Überwachung der Programme, welche gemeinsam mit der Gesellschaft erstellt werden.

Diese Konvention ersetzt die Konvention mit dem OPE, welche durch einen Beschluss vom 6. Mai 2013 gekündigt wurde. Zu bemerken ist, dass gleichzeitig mit der Auflösung dieser Konvention eine Vorauszahlung auf die Konvention von 50.000 € an das CIGL Roeserbann durch den Gemeinderat genehmigt worden ist.

8

Convention avec le réseau HELP asbl relatif au service Help24

Convention relative à la collaboration entre la Commune de Roeser et le réseau Help en vue de mettre à la disposition des personnes résidant sur

8

Konvention mit dem Netzwerk HELP asbl betreffend den Dienst Help24

Die Konvention regelt die Zusammenarbeit zwischen der Gemeinde Roeser und dem Netzwerk Help betreffend die Bereitstellung von speziellen

le territoire de la commune le service d'appel d'assistance « Help24 ».

Le service Help24 offre aux personnes âgées, malades et/ou dépendantes une permanence d'assistance téléphonique. Le service est disponible 24 heures sur 24 et 365 jours/an. La convention prévoit la prise en charge à 100,00% par la Commune de l'installation du système de base d'appel-assistance fixe sur réseau téléphonique avec bracelet bouton rouge (120,00 €) et du système de base d'appel-assistance mobile et portable sur réseau GSM avec repérage GPS (65,55 €), les frais de location et autres étant à charge du client.

9

Convention relative à un réaménagement naturel

Convention avec Monsieur Nico Grimler-Nutal de Livange relative à l'aménagement de sa parcelle n° 1222/1155 au lieu-dit « In der Gielwies », section C de Livange. L'aménagement a pour objectif l'amélioration du paysage, la préservation de la faune et la flore et l'intégration réticulaire d'écosystèmes.

La convention est conclue pour une durée de 9 ans et prendra fin le 31/12/2021. Le SICONA est associé à la convention et à sa réalisation.

10

Compromis d'achat de parcelles par l'État pour les besoins de la nouvelle ligne ferroviaire

Convention entre l'Etat et la Commune de Roeser ayant pour objet la vente de 34 parcelles représentant une surface totale de 10,1138 hectares moyennant le prix de vente de 506.050,00 €. L'acquisition par l'Etat a lieu dans l'intérêt de la construction d'une nouvelle ligne ferroviaire entre Luxembourg et Bettembourg.

11.1

Acte notarié - Cession gratuite (1)

Acte établi par Me Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, concernant la cession gratuite à Monsieur et Madame Mattarrese-Legrand d'un immeuble sis section D de Peppange, numéro 534/2645, « Rue de l'Eglise », d'une contenance de 0,46 are.

Notrufsystemen des Dienstes „Help24“ an Einwohner der Gemeinde.

Der Dienst Help24 bietet älteren, kranken oder pflegebedürftigen Personen eine permanente telefonische Hilfe. Der Dienst ist täglich 24 Stunden und während 365 Tagen im Jahr erreichbar. Die Konvention sieht die Übernahme der Kosten durch die Gemeindeverwaltung der Basisinstallation für eine fixe Telefonleitung sowie des Armbandes mit dem roten Notrufknopf (120 €) und des Systems für eine mobile Telefonleitung über das GSM-Netz (65,55 €) vor. Die monatlichen Mietkosten sowie alle weiteren Kosten sind zu Lasten der Nutzer.

9

Konvention betreffend eine naturnahe Neugestaltung

Konvention mit Herren Nico Grimler-Nutal aus Liwingen betreffend die Gestaltung seiner Parzelle No 1222/1155, im Ort „In der Gielwies“, Sektion C von Liwingen. Die Konvention sieht die Neugestaltung der Landschaft zum Schutz der Fauna und Flora durch die Einführung von netzartigen Ökosystemen vor.

Die Konvention wird über eine Dauer von 9 Jahre geschlossen. Sie endet am 31.12.2021. Das Syndikat SICONA ist an der Ausführung beteiligt.

10

Kaufvorvertrag mit dem Staat betreffend mehrere Parzellen zur Realisierung der neuen Eisenbahnlinie

Konvention zwischen dem Staat und der Gemeinde Roeser betreffend den Verkauf von 34 Parzellen von einer Gesamtfläche von 10,1138 Hektar zur einem Preis von 506,050,00 €. Die Parzellen werden vom Staat gekauft um den Bau der neuen Eisenbahnlinie zwischen Luxemburg und Bettembourg zu ermöglichen.

11.1

Notarielle Urkunde - kostenlose Gebietsabtretung (1)

Die notarielle Urkunde von Me Christine Doerner, Notarin in Bettembourg, sieht die kostenlose Abtretung eines Geländes gelegen in Peppingen, Sektion D, Nummer 534/2645, rue de l'église, von einer Fläche von 0,46 Ar an Herrn und Frau Mattarrese-Legrand vor.

11.2

Acte notarié - Cession gratuite (2)

Acte établi par Me Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, concernant la cession gratuite à Madame Kuhn-Theisges de deux immeubles sis section D de Peppange, numéro 536/2647, «Rue de l'Eglise », d'une contenance de 0,28 are et numéro 536/2648, « Rue de l'Eglise », place, d'une contenance de 0,25 are.

11.2

Notarielle Urkunde – kostenlose Gebietsabtretung (2)

Die notarielle Urkunde von Me Christine Doerner, Notarin in Bettembourg, sieht die kostenlose Abtretung von zwei Geländen gelegen in Peppingen, Sektion D, Nummer 536/2647, rue de l'église, von einer Fläche von 0,46 Ar und Nummer 536/2648, rue de l'église, von einer Fläche von 0,25 Ar an Frau Kuhn-Theisges vor.

12

Modification ponctuelle du PAG au lieudit « Im Bruch » à Crauthem

Modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général au lieudit « Im Bruch » à Crauthem relative au projet « Les jardins d'Alysea ».

Extrait du rapport de présentation : « Für den Bereich des Alten- und Pflegeheims Alysea in Crauthem ist eine vorgezogene punktuelle Modifikation des PAG unumgänglich, um die planungsrechtlichen Rahmenbedingungen insbesondere für erforderliche Stellplätze zu schaffen sowie zugleich diesen Teil der zur Zeit als Gewerbezone ausgewiesenen Bereich in eine Zone für Nutzungen des Allgemeinbedarfs um zu klassieren. Provisorisch wurden vom Umweltminister Stellplätze in der zone verte entlang der Zufahrtsstraße genehmigt. Diese Situation ist jedoch auf Dauer nicht haltbar und bedarf einer vernünftigen Lösung. Durch eine kleinräumige Erweiterung in die angrenzende zone verte können die Stellplätze auf dem Gelände des Pflegeheims selbst realisiert werden. »

12

Punktuelle Abänderung des PAG im Ort „Im Bruch“ in Crauthem

Punktuelle Abänderung des „Projet d'Aménagement Général“ im Ort „Im Bruch“ in Crauthem betreffend das Projekt „Les jardins d'Alysea“.

Auszug aus dem Vorstellungsbericht: „Für den Bereich des Alten- und Pflegeheims Alysea in Crauthem ist eine vorgezogene punktuelle Modifikation des PAG unumgänglich, um die planungsrechtlichen Rahmenbedingungen insbesondere für erforderliche Stellplätze zu schaffen sowie zugleich diesen Teil der zur Zeit als Gewerbezone ausgewiesenen Bereich in eine Zone für Nutzungen des Allgemeinbedarfs um zu klassieren. Provisorisch wurden vom Umweltminister Stellplätze in der zone verte entlang der Zufahrtsstraße genehmigt. Diese Situation ist jedoch auf Dauer nicht haltbar und bedarf einer vernünftigen Lösung. Durch eine kleinräumige Erweiterung in die angrenzende zone verte können die Stellplätze auf dem Gelände des Pflegeheims selbst realisiert werden.“

Vote / Abstimmung

Oui / Ja	Non / Nein	Abstention(s) / Enthaltung(en)
Suzette Dostert-Wagener Tom Jungen Léonie Klein-Hoffmann Marianne Pesch-Dondelinger Renée Quintus-Schanen Edy Reding Jean-Paul Reiter	Eugène Berger Guy Conrady Nadine Gaasch-Brix Sandra Flammang	-

13

Clôture de l'exercice budgétaire 2012 - Etat des recettes restant à recouvrer

État établi par le receveur communal en date du 7 août 2013. Au service ordinaire le total des restants à poursuivre est de 74.982,38 €, le total des décharges proposées de 0,00 € et le total des arrérages de 74.982,38 €. Il n'y a pas de restants au service extraordinaire.

13

Abschluss des Haushaltsjahres 2012 - Außenstände

Verzeichnis des Gemeindeeinnehmers vom 7. August 2013. Die Außenstände im ordentlichen Haushalt belaufen sich auf 74.982,38 €, wobei die Entlastungen sich auf 0,00 € summieren. Die Summe aller Außenstände beläuft sich demnach auf 74.982,38 €. Es gibt keine Außenstände im außerordentlichen Haushalt.

14

Décompte de travaux - Travaux de rénovation de la façade de l'église de Livange

Le décompte définitif établi le 20 juin 2013 s'élève à 120.448,65 €. Le décompte concerne le projet de rénovation de la façade de l'église de Livange.

14

Abschluss der Arbeiten - Renovierungsarbeiten an der Fassade der Kirche in Liwingen

Die definitive Abrechnung vom 20. Juni 2013 beläuft sich auf 120.448,65 €. Die Abrechnung betrifft die Renovierungsarbeiten der Fassade der Kirche in Liwingen.

Vote / Abstimmung		
Oui / Ja	Non / Nein	Abstention(s) / Enthaltung(en)
Guy Conrady Suzette Dostert-Wagener Nadine Gaasch-Brix Tom Jungen Léonie Klein-Hoffmann Marianne Pesch-Dondelinger Renée Quintus-Schanen Edy Reding Jean-Paul Reiter	-	Eugène Berger Sandra Flammang

15.1

Budget 2013 - Modifications budgétaires au service extraordinaire

Modification de huit articles budgétaires:

15.1

Haushalt 2013 - Abänderung im ausserordentlichen Haushalt

Abänderung von 8 Krediten des ausserordentlichen Haushalts:

4/130/211000/99001 :	+150 000,00
4/130/212000/99001 :	-5 569,25
4/322/223220/99001 :	-50 000,00
4/624/221313/13007 :	-63 278,50
4/627/221311/10001 :	-10 000,00
4/850/221311/12004 :	-4 698,06
4/910/221311/07001 :	-200 000,00
4/910/221311/13005 :	-45 000,00

Vote / Abstimmung		
Oui / Ja	Non / Nein	Abstention(s) / Enthaltung(en)
Suzette Dostert-Wagener Tom Jungen Léonie Klein-Hoffmann Marianne Pesch-Dondelinger Renée Quintus-Schanen Edy Reding Jean-Paul Reiter	Eugène Berger Guy Conrady Nadine Gaasch-Brix Sandra Flammang	-

15.2

Budget 2013 - Modifications budgétaires au service ordinaire

Modification budgétaire au niveau des recettes et des dépenses ordinaires du budget 2013.

Total des modifications des recettes / <i>Summe der Abänderungen bei den Einnahmen:</i>	440.673,05
Total des modifications des dépenses / <i>Summe der Abänderungen bei den Ausgaben:</i>	88.519,25
Incidence sur le budget / <i>Einfluss auf den Haushalt:</i>	-352.153,80
Recettes en plus / <i>Mehreinnahmen:</i>	+460.373,05
Dépenses en moins / <i>Minderausgaben:</i>	-236.248,41
Recettes en moins / <i>Mindereinnahmen:</i>	-19.700,00
Dépenses en plus / <i>Mehrausgaben:</i>	+324 767,66

Afin de permettre d'ajuster les montants du budget ordinaire aux nécessités réelles constatées dans le courant de l'exercice et pour introduire dans le budget les crédits pour dépenses découlant de circonstances imprévisibles au moment de l'élaboration du budget et non susceptibles d'être renvoyées à l'exercice suivant un tableau des modifications budgétaires regroupant les majorations et diminutions de crédits ordinaires peut être dressé à partir du 15 août et soumis à l'autorité supérieure à partir du 1er septembre.

15.2

Haushalt 2013 – Abänderung im ordentlichen Haushalt

Abänderung im Bereich der ordentlichen Einnahmen und Ausgaben des Haushaltes 2013.

Eine Aufstellung der Haushaltsabänderungen, welche die Erhöhungen bzw. Reduzierungen der verschiedenen Kredite vorsieht, kann ab dem 15. August durch den Gemeinderat beschlossen werden, um die verschiedenen Kredite an die realen Gegebenheiten anzupassen und um neue Kredite für Ausgaben, welche bei der Aufstellung des Haushaltes noch nicht vorhersehbar waren und nicht auf das kommende Haushaltsjahr verschoben werden können, vorzusehen. Diese Aufstellung muss dem Innenministerium bis zum 1. September vorgelegt werden.

Vote / Abstimmung

Oui / Ja	Non / Nein	Abstention(s) / Enthaltung(en)
Suzette Dostert-Wagener Tom Jungen Léonie Klein-Hoffmann Marianne Pesch-Dondelinger Renée Quintus-Schanen Edy Reding Jean-Paul Reiter	Eugène Berger Guy Conrady Nadine Gaasch-Brix Sandra Flammang	-

16

Taxes communales : création d'une taxe de financement des équipements collectifs

Introduction d'une taxe de financement des équipements collectifs à prélever lors de la délivrance de l'autorisation de construire. La taxe de financement des équipements collectifs est applicable à toute construction devant faire l'objet d'une autorisation de construire et ayant une incidence sur les équipements collectifs.

La taxe de financement des équipements collectifs annuelle et remplace la taxe d'autorisation de construction fixée par délibération du 19 avril 2004. A noter que l'arrêt de la taxe permettra de procéder d'appliquer la mesure spéciale introduite pour les constructions agricoles.

16

Kommunale Taxen : Schaffung einer Finanzierungstaxe auf Kollektivinfrastrukturen

Einführung einer Finanzierungstaxe auf Kollektivinfrastrukturen, welcher bei der Ausstellung einer Baugenehmigung zu entrichten ist. Die Finanzierungstaxe bezieht sich auf sämtliche Bauvorhaben, für die eine Baugenehmigung erforderlich ist und welche einen Einfluss auf die Kollektivinfrastrukturen haben.

Die Finanzierungstaxe auf Kollektivinfrastrukturen ersetzt die Taxe auf Baugenehmigungen, welche durch einen Beschluss vom 19. April 2004 eingeführt wurde. Die Abschaffung dieser Taxe ermöglicht es, die spezielle Maßnahme betreffend die Taxe für Baugenehmigungen von landwirtschaftlichen Betrieben anzuwenden.

Règlement d'ordre intérieur du conseil communal : nouveau règlement

Nouveau règlement d'ordre intérieur du conseil communal. La modification proposée du règlement d'ordre intérieur a pour objectif de l'adapter aux nouveaux modes de communication électronique des données (courriels, internet, etc.) et à l'enregistrement vidéo des séances et leur publication pour consultation et archivage sur le site web communal, dont la mise en place est officialisée. D'autre part, le fonctionnement des commissions consultatives est modernisé. Enfin, le règlement est débarrassé des citations superflues ou redondantes de la loi communale.

(voir page 36)

Interne Hausordnung des Gemeinderats: neues Reglement

Neufassung des Reglements betreffend die Hausordnung des Gemeinderats. Die vorgeschlagene Neufassung hat zum Ziel die Hausordnung den neuen Kommunikationsmöglichkeiten (Email, Internet, etc) anzupassen sowie die Videoaufnahmen der Gemeinderatssitzungen und deren Veröffentlichung und Archivierung auf der Internetseite der Gemeinde zu ermöglichen. Des weiteren wird die Funktionsweise der beratenden Ausschüsse modernisiert. Schliesslich werden verschiedene überflüssige Zitate des Gemeindegsetzes aus der Hausordnung gestrichen.

(siehe Seite 36)

Vote / Abstimmung		
Oui / Ja	Non / Nein	Abstention(s) / Enthaltung(en)
Suzette Dostert-Wagener Tom Jungen Léonie Klein-Hoffmann Marianne Pesch-Dondelinger Renée Quintus-Schanen Edy Reding Jean-Paul Reiter	-	Eugène Berger Guy Conrady Sandra Flammang Nadine Gaasch-Brix

Confirmation de règlements provisoires d'urgence de la circulation

Confirmation, en application de l'article 5, paragraphe 3, alinéa 5 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques de règlements provisoires édictés par le collègue échevinal :

- règlement provisoire d'urgence de la circulation du 1er août 2013 relatif à la limitation de la circulation à Peppange, rue des Ponts ;
- règlement provisoire d'urgence à effet limité du 12 septembre 2013 relatif à la limitation de la circulation à Crauthem, rue de Hellange.

Bestätigung von provisorischen Verkehrsvorschriften

Gemäß Artikel 5, Paragraf 3, Abschnitt 5 des modifizierten Gesetzes vom 14. Februar 1955 betreffend den Straßenverkehr auf allen öffentlichen Straßen, müssen Verkehrsverordnungen, welche vom Schöffenrat beschlossen wurden, durch den Gemeinderat bestätigt werden:

- Provisorisches Verkehrsreglement vom 1. August 2013 betreffend die Einschränkung des Straßenverkehrs in der rue des Ponts in Peppingen;
- Provisorisches Verkehrsreglement vom 12. September 2013 betreffend die Einschränkung des Straßenverkehrs in der rue de Hellange in Crauthem.

Adhésion des communes de Diekirch et de Mertzig au syndicat SIGI

Le comité du SIGI ayant accepté l'adhésion des communes de Diekirch et de Mertzig, il reste au conseil communal de se prononcer en faveur de cette adhésion conformément à l'article 5 (3) des statuts du syndicat.

Beitritt der Gemeinden Diekirch und Mertzig zum Syndikat SIGI

Der Vorstand des „SIGI“ hat dem Beitritt der Gemeinden Diekirch und Mertzig zugestimmt. Der Gemeinderat muss diese Beitritte genehmigen, gemäss Artikel 5 (3) der Statuten des Syndikats.

Questions orales des conseillers

Guy Conrady :

Il y a souvent des problèmes avec le stationnement dans la rue Méckenheck à Berchem. Les voitures sont garées trop loin du trottoir et il ne reste pas assez de place pour la circulation, surtout dans le virage.

Réponse du bourgmestre : Je pense que le problème est plutôt que les voitures sont garées trop sur le côté et que des piétons n'arrivent plus à passer. Il n'y a pas de vrai trottoir dans la rue Méckenheck, un trottoir doit être surélevé par rapport à la rue. Dans ce cas, ce sont les règles du code de la route qui sont en vigueur. Et dans le virage le stationnement est strictement interdit. Nous avons même installé des bollards pour éviter le stationnement. Je ne sais pas ce qu'on pourrait faire de plus.

Guy Conrady :

Certains habitants de la rue Méckenheck m'ont dit qu'ils auraient des problèmes avec la qualité d'eau. L'eau du robinet serait souvent de couleur brune. Est-ce qu'ils peuvent prendre des échantillons et les faire examiner à la commune ?

Réponse du bourgmestre : Ils doivent prendre contact avec notre service des eaux. C'est notre personnel qui doit prendre les échantillons parce qu'il faut suivre une procédure définie pour éviter toute contamination de l'épave. Notre personnel est spécialement formé.

Guy Conrady :

Je reviens à un fait qui s'est produit il y a quelques semaines dans la rue Méckenheck où une dizaine de voitures garées ont été endommagées pendant la nuit. Est-ce que la Police ne pourrait pas faire davantage de contrôles pour éviter ce genre de problèmes à l'avenir ?

Réponse du bourgmestre : Dans ce cas précis il y avait apparemment des jeunes qui sont sortis par la sortie de secours de l'aire de Berchem qui ont endommagé les voitures. Les services des Ponts et Chaussées nous ont promis qu'ils essaieraient de trouver une autre solution pour cette sortie de secours. Mais dans des cas pareils on ne peut pas faire grand-chose, à part porter plainte à la Police.

Sandra Flammang :

Est-ce que la nouvelle crèche privée dans la rue Neiwiss a ouvert ses portes ? Je n'ai pas vu d'autorisations jusqu'à maintenant. Est-ce que le changement d'affectation a été fait ?

Réponse du bourgmestre : Le changement d'affectation est autorisé par le collège échevinal. Ce changement a déjà été autorisé. Je vous

Mündliche Fragen der Gemeinderäte

Guy Conrady:

Es gibt häufig Probleme mit den geparkten Autos in der rue Méckenheck. Die Autos werden so weit vom Bürgersteig entfernt geparkt, dass es schwierig wird für den normalen Straßenverkehr, besonders in der Kurve.

Antwort des Bürgermeisters: Ich glaube, dass das Problem eher darin besteht, dass die Autos zu sehr auf der Seite der Straße geparkt werden. Öfters können Fußgänger nicht mehr passieren. Es existiert ja kein wirklicher Bürgersteig in der rue Méckenheck, ein Bürgersteig muss ja höher sein als die Fahrbahn. Deshalb spielen hier die Regeln der Verkehrsordnung. In der Kurve ist es sowieso verboten zu parken, deshalb haben wir ja auch Poller aufgestellt. Ich weiß nicht, was man sonst noch tun könnte.

Guy Conrady:

Verschiedene Einwohner der rue Méckenheck haben mir gesagt, dass sie Probleme mit der Wasserqualität haben. Das Wasser sei häufig von brauner Farbe. Können diese Einwohner Proben entnehmen um sie untersuchen zu lassen?

Antwort des Bürgermeisters: Sie müssen Kontakt mit unserem Wasserdienst aufnehmen. Unser Personal muss die Proben entnehmen, da man eine vorgeschriebene Prozedur einhalten muss bei der Entnahme der Probe um jede nachträgliche Kontamination zu vermeiden. Unser Personal wurde dafür geschult.

Guy Conrady:

Ich komme zurück auf einen Zwischenfall von vor einigen Wochen, wo mehrere geparkte Autos nachts in der rue Méckenheck beschädigt wurden. Könnte die Polizei hier nicht verstärkt Kontrollen machen um solche Probleme in Zukunft zu vermeiden?

Antwort des Bürgermeisters: In diesem konkreten Fall sind anscheinend Jugendliche aus dem Notausgang der Aire de Berchem gekommen und haben Autos in der rue Méckenheck beschädigt. Die Straßenbauverwaltung hat uns versprochen, zu prüfen, ob es nicht eine bessere Lösung für diesen Notausgang gibt. Doch in diesen Fällen kann man nicht viel tun, außer Klage bei der Polizei zu führen.

Sandra Flammang:

Hat die neue private Kinderkrippe in der rue Neiwiss bereits geöffnet. Ich kann mich nicht an eine Genehmigung erinnern. Wurde die Abänderung des Verwendungszwecks schon genehmigt?

Antwort des Bürgermeisters: Diese Abänderung wird durch den Schöffenrat genehmigt und das hatten wir bereits gemacht. Ich hatte Sie darüber

avais donné une information erronée la dernière fois. Nous avons demandé aux responsables de la crèche de nous informer dès qu'ils sont en possession de l'agrément. S'ils sont en possession de l'agrément, ils sont parfaitement en règle. La procédure dans le cadre de la loi sur les établissements classés a été publiée.

Marianne Pesch-Dondelinger :

Est-ce qu'il y a du nouveau concernant le projet de réaménagement du CR 132 Crauthem direction Peppange ?

Réponse du bourgmestre : Nous sommes toujours en pourparlers avec les propriétaires des terrains. Il y en a certains qui ne désirent pas vendre leurs terrains, mais juste les échanger contre d'autres terrains. D'autres demandent des prix exorbitants et encore d'autres font carrément du chantage en demandant qu'un autre terrain leur appartenant soit classé dans le PAG comme terrain constructible. Il sera donc très difficile de réaliser ce projet.

Marianne Pesch-Dondelinger :

A l'entrée de la rue de Weiler à Crauthem un particulier est en train de rénover une vieille ferme. J'ai constaté qu'il arrive des situations assez dangereuses à cet endroit parce que les ouvriers garent leurs camions sur le trottoir et partiellement dans la rue. Aux heures de passage des transports en commun, la situation devient souvent catastrophique. Comment pourrait-on intervenir ?

Réponse du bourgmestre : Ce particulier ne dispose d'aucune autorisation spéciale pour utiliser la voie publique ou le trottoir pour garer les engins de travail. Il doit se conformer aux prescriptions du code de la route. S'il y a des problèmes, on est obligé de le signaler à la Police.

Edy Reding :

J'ai eu des plaintes d'habitants de notre commune concernant l'état des aires de verdure dans plusieurs rues de notre commune. Je sais qu'il est difficile de les garder tous en bon état, vu que le nombre a augmenté les dernières années, mais il faudrait quand-même se doter d'un plan de gestion pour toute la commune afin d'avoir un résultat plus satisfaisant.

Réponse du bourgmestre : Nous sommes conscients de ce problème et nous en avons déjà discuté au sein du collège échevinal. Nous avons par exemple discuté l'idée d'instaurer un système de parrainage de ces espaces par les habitants des rues concernées. Je sais que des grandes villes ont déjà fait des bonnes expériences avec ces parrainages. En outre, nous allons voir avec les jardiniers si on ne pourrait pas se donner un plan de gestion pour garder au moins les espaces se trouvant à des endroits très fréquentés en bon état. A la défense des jardiniers je dois cependant

beim letzten Mal falsch informiert. Wir hatten die Verantwortlichen gebeten, uns sofort zu informieren sobald die Genehmigung des Ministeriums vorliegt. Wenn sie diese Genehmigung haben, sind alle Vorschriften zum Betrieb erfüllt. Die Prozedur im Rahmen der Kommodo-Inkommodo-Gesetzgebung wurde veröffentlicht.

Marianne Pesch-Dondelinger:

Gibt es Neuigkeiten betreffend das Projekt der Neugestaltung des CR 132 von Crauthem nach Peppingen?

Antwort des Bürgermeisters: Wir verhandeln immer noch mit den Eigentümern. Einige wollen nicht verkaufen, sondern verlangen einen Tausch von Geländen. Andere verlangen übertriebene Preise und einzelne versuchen tatsächlich die Gemeindeverwaltung zu erpressen indem sie verlangen, dass ein anderes Gelände in ihrem Besitz in den Bauperimeter übernommen wird. Es wird demnach sehr schwierig werden, dieses Projekt zu realisieren.

Marianne Pesch-Dondelinger:

Im Eingange der rue de Weiler in Crauthem wird momentan ein altes Bauernhaus renoviert. Ich habe festgestellt, dass es hier regelmäßig zu gefährlichen Situationen kommt, da die Arbeiter ihre Lastwagen auf dem Gehweg und teilweise auf der Strasse abstellen. Besonders zu den Zeiten, wo der Bus durchfährt, wird die Situation oft katastrophal. Was könnte man hier unternehmen?

Antwort des Bürgermeisters: Dieser Bauherr hat keine Genehmigung um die Straße oder den Gehweg für das Abstellen der Arbeitsgeräte zu nutzen. Er muss sich an die Straßenverordnung halten. Wenn es hier Probleme gibt, muss man dies der Polizei melden.

Edy Reding:

Ich habe Klagen erhalten betreffend den Zustand der Grünanlagen in unserer Gemeinde. Ich weiß, dass es schwierig ist, diese zu unterhalten, da ihre Anzahl stark angestiegen ist in den vergangenen Jahren. Trotzdem müsste man sich einen Unterhaltsplan geben, um ein besseres Resultat zu erzielen.

Antwort des Bürgermeisters: Dieses Problem ist uns bewusst und wir haben auch schon darüber im Schöfferrat debattiert. Wir haben beispielsweise die Idee diskutiert, ein System von Patenschaften dieser Grünanlagen durch die Einwohner der betroffenen Straßen einzuführen. Ich weiß, dass große Städte hiermit gute Erfahrungen gemacht haben. Des weiteren werden wir mit unseren Gärtner einen Unterhaltsplan aufstellen, damit wenigstens die Grünanlagen an viel frequentierten Stellen unterhalten werden. Zur Verteidigung der Gärtner muss ich jedoch sagen, dass die Anzahl der Beete stark zuge-

dire que le nombre des espaces verts a beaucoup augmenté les dernières années. En plus, le choix des plantes n'était pas toujours très judicieux ce qui fait qu'il y a des espaces verts qui nécessitent beaucoup d'entretien. Ici aussi on pourrait faire des améliorations. Finalement il faudra aussi faire une sorte de campagne d'information pour le public. Si on décide de laisser un pré dans son état naturel, certains pensent tout de suite que c'est mal entretenu. On ne veut pas faire un terrain de golf sur chaque pré dans la commune. La commission de l'Environnement devrait organiser un débat à ce sujet ensemble avec le SICONA et le garde-forestier.

Jean-Paul Reiter :

J'ai eu l'information qu'il y aurait des problèmes avec la ligne RGTR 196 direction les écoles du « Geesseknäpchen ». Les étudiants seraient souvent en retard à cause d'embouteillages à Fentange. En outre, la capacité de l'autobus est souvent insuffisante. Est-ce que le collègue échevinal ne pourrait pas intervenir ?

Réponse du bourgmestre : La ligne RGTR pourrait par exemple passer par Kockelscheuer pour éviter les embouteillages à Fentange. Nous allons adresser un courrier au ministre concerné et lui proposer cette alternative.

Eugène Berger :

Le petit parking à l'entrée de Livange est clôturé depuis peu. Est-ce qu'il s'agit d'un parking privé ?

Réponse du bourgmestre : Ce terrain appartient effectivement à un particulier. Ce particulier avait un accord avec l'Etat pour permettre aux élèves du LTPS d'utiliser ce terrain comme parking. Quand le LTPS est parti, ce particulier a décidé de clôturer.

Nadine Gaasch-Brix :

Il y a quelques années la Commune distribuait régulièrement des dépliants avec les horaires des transports communs. Pourquoi est-ce que ces dépliants ne sont plus imprimés et distribués ?

Réponse du bourgmestre : Le problème est tout simple. Il y a quelques années, les horaires des transports en commun ne changeaient que très rarement, en règle générale deux fois par an. Maintenant ce n'est plus le cas. Il y a constamment des petits changements d'horaire. Il est difficile, de réagir à des changements constants avec un support imprimé. En outre, je pense que bon nombre de nos habitants disposent aujourd'hui d'un ordiphone. Ces gens-là peuvent télécharger l'application « mobilité.lu » qui donne toutes les informations actualisées.

nommen hat. Ferner wurde nicht immer eine gute Auswahl bei den Pflanzen getroffen, so dass einige Beete sehr pflegeintensiv sind. Auch hier kann man einiges verbessern. Schliesslich müssen wir auch eine Art Informationskampagne starten, um die Bevölkerung zu informieren, dass nicht jeder Grashalm Unkraut ist. Wenn man entscheidet, eine Wiese in natürlichem Zustand zu belassen, denken viele sofort, dass diese nicht gut unterhalten wird. Wir wollen nicht auf jeder Wiese der Gemeinden einen Golfplatz errichten. Die Umweltkommission müsste hier eine Debatte organisieren, gemeinsam mit dem Syndikat SICONA und dem Förster.

Jean-Paul Reiter:

Ich wurde informiert, dass es regelmäßig Probleme mit der Buslinie 196 Richtung die Schulen des „Geesseknäpchen“ gibt. Die Schüler sind oft in Verspätung aufgrund des Staus in Fentingen. Ferner ist die Kapazität des Busses des öfteren ungenügend. Könnte der Schöffenrat hier nicht intervenieren?

Antwort des Bürgermeisters: Die Buslinie 196 könnte beispielsweise über Kockelscheuer fahren um die Staus in Fentingen zu vermeiden. Wir werden einen Brief an den betreffenden Minister schicken und ihm diesen Alternativvorschlag unterbreiten.

Eugène Berger:

Der kleine Parkplatz im Eingang von Liwingen ist seit kurzem umzäunt. Handelt es sich hier um einen Privatparkplatz?

Antwort des Bürgermeisters: Dieser Platz gehört tatsächlich einem Privatmann. Dieser Eigentümer hatte ein Abkommen mit dem Staat um den Schülern des LTPS zu erlauben, diesen Platz als Parkplatz zu nutzen. Als die Schule wegzog, hat der Eigentümer beschlossen, sein Gelände zu umzäunen.

Nadine Gaasch-Brix:

Vor einigen Jahren verteilte die Gemeinde regelmäßig Faltpapierblätter mit den Fahrplänen der Busse. Weshalb werden diese Faltpapierblätter nicht mehr verteilt?

Antwort des Bürgermeisters: Das Problem ist einfach erklärt. Vor einigen Jahren kam es relativ selten zu Veränderungen der Fahrpläne, höchstens ein- bis zweimal im Jahr. Dies ist heute nicht mehr der Fall. Es kommt regelmäßig zu kleineren Veränderungen der Fahrpläne. Es ist sehr schwierig auf diese Veränderungen mit einem gedruckten Faltpapierblatt zu reagieren. Ferner bin ich der Ansicht, dass viele Einwohner unserer Gemeinde mittlerweile über ein Smartphone verfügen. Sie können sich also die App „mobilité.lu“ herunterladen und verfügen so immer über aktualisierte Informationen.

Règlement d'ordre intérieur du conseil communal

Actualisation et simplification du règlement d'ordre intérieur

Historique

Version	Arrêt du conseil communal	Approbation de l'autorité supérieure	Publication	Entrée en vigueur
Texte initial	22/03/1990	17/05/1990	29/05/1990	01/06/1990
1 ^{ère} modification	21/10/1992	17/12/1992	04/01/1993	07/01/1993
2 ^e modification	15/02/2000	17/04/2000	03/05/2000	06/05/2000

La modification proposée du règlement d'ordre intérieur a pour objectif de l'adapter aux nouveaux modes de communication électronique des données (courriels, internet, etc.) et à l'enregistrement vidéo des séances et leur publication pour consultation et archivage sur le site web communal, dont la mise en place est officialisée. D'autre part, le fonctionnement des commissions consultatives est modernisé. Enfin, le règlement est débarrassé des citations superflues ou redondantes de la loi communale.

Modifications effectuées

Le règlement d'ordre intérieur du conseil date du 22 mars 1990 et a été modifié deux fois depuis :

- 1. Modification de l'article 8** relatif aux questions des conseillers — délibération du 21 octobre 1992 :
 - Distinction des questions écrites et orales avec détermination de l'ordre d'instruction des questions pendant la séance du conseil.
- 2. Modification des articles 14 et 16** en vue de la suppression de la rigidité du règlement au niveau de l'information des citoyens et de la création des commissions consultatives — délibération du 15 février 2000 :
 - ✚ Article 14 - Bulletin communal
 - Communication du bulletin communal sous forme imprimée (distribution d'un périodique gratuit à tous les ménages) et par le moyen des nouveaux médias (télécommunication).
 - ✚ Article 16 - Commissions consultatives
 - Suppression de l'énumération des commissions dans le règlement afin de donner au collège, respectivement au conseil, toute latitude pour créer les commissions qu'ils jugent nécessaire en fonction du programme à réaliser ou des besoins réels de la commune. Les commissions sont créées sur proposition du collège dans sa déclaration de programme soumise à l'approbation du conseil. Les commissions sont créées pour toute la durée de la session.
 - D'autre part, afin de préparer des projets déterminés qui seront soumis au conseil communal, il est proposé de créer des groupes de travail spécifiques dont la compétence est limitée tant dans l'objet (traitement de la préparation du projet pour lequel il a été nommé) et dans la durée (la préparation du dossier terminée, le groupe de travail est dissous).
 - Les membres des groupes de travail ont droit à un jeton de présence identique à celui des membres des commissions consultatives.
 - De plus le conseil a complété les modifications proposées par la disposition obligeant les commissions à siéger au moins deux fois par an sous peine de dissolution.

Modifications proposées

Le règlement original avait été établi sur base d'un règlement-type proposé par le ministère de l'Intérieur suite à l'introduction de la loi communale réformée de 1988 et bien avant l'apparition des technologies de l'information et de la communication actuellement en usage et universellement répandues. Ces moyens de télécommunications permettent une communication plus rapide et aisée entre les conseillers communaux et l'administration communale, respectivement le collège échevinal. Les documents pouvant être communiqués sous forme digitale, les formes de communication et de consultation des documents arrêtées il y a plus de vingt ans sont désuètes. Ceci concerne tout autant la convocation des conseillers, l'inspection des dossiers soumis, la présentation de questions écrites et leur réponse, la consultation des délibérations par le public.

La convocation et l'ordre du jour sont communiqués aux conseillers par voie électronique. Un préavis des séances prévisionnelles leur est envoyé préalablement. Cependant la convocation devra toujours être communiquée sous forme matérielle au domicile des conseillers, l'article 13 de la loi communale en disposant encore ainsi.

Les documents relatifs aux dossiers soumis au conseil communal sont également communiqués et mis à disposition sous forme digitale par voie électronique, et ce dans les limites des moyens techniques disponibles.

Les dispositions relatives au droit d'initiative des conseillers est développé, notamment afin de répondre à la plus forte politisation des débats induite par la représentation proportionnelle. Le texte du règlement d'ordre intérieur de la Commune de Sanem est en grande partie repris. A noter que le délai de présentation des questions écrites passe de un à trois jours. La publication des questions orales dans le bulletin communal est cependant maintenue. D'autre part, les questions écrites des conseillers et les réponses du collège échevinal sont communiquées par courriel aux membres du conseil.

Les dispositions relatives à la publicité des séances doivent être adaptées, d'une part en raison de la modification de la loi sur la nationalité qui ne prescrit plus d'avis à émettre par le conseil sur les demandes d'obtention de la nationalité luxembourgeoise, d'autre part en raison de la retransmission (différée mais avec indexation par point de l'ordre du jour) programmée des séances sur internet.

Celle-ci requiert d'encadrer plus précisément le déroulement des séances, notamment en ce qui concerne le droit d'initiative et d'intervention des conseillers, tant en considération du principe d'égalité des conseillers que du respect et de la prise en considération de la représentation proportionnelle au sein du conseil. Il est donc introduit une réglementation du temps de parole des conseillers et des groupements représentés.

Un temps de parole maximal pour chaque conseiller est défini et varie en fonction de la complexité ou de l'importance du dossier :

- Le temps de parole de chaque conseillers est limité à trois (3) minutes. Ceci ne concerne pas les communications du collège et le traitement des questions des conseillers.
- Pour les débats concernant des objets complexes ce temps de parole maximal passe à six (6) minutes.

- Dans le cadre des débats budgétaires il est de dix (10) minutes par conseiller, chaque groupement politique bénéficiant en outre d'un temps de parole de vingt (20) minutes.
- Les temps de parole des conseillers d'un même groupement peuvent être cédés au bénéfice de leur groupement.
- Exceptionnellement lorsque des dossiers complexes sont soumis au conseil le président peut accorder du temps de parole supplémentaire.

Il est d'autre part proposé de traiter les affaires du personnel à délibérer en séance secrète (nominations, démissions, etc.) tout en début de séance afin de permettre au bourgmestre d'annoncer en séance publique les nominations effectuées. Cette disposition ne figurera pas dans le nouveau règlement mais sera appliquée par le collège lors de la fixation de l'ordre du jour.

La disposition relative à la signature des délibérations une heure avant la séance est supprimée du fait que les délibérations qui figureront au registre sont communiquées aux conseillers sous forme digitale dès leur rédaction ; le procès-verbal de séance est communiqué simultanément. Les délibérations prises en séance publique seront désormais proposées à la consultation du public complémentaiement et conjointement à l'enregistrement vidéo de la séance. En effet, l'indexation de l'enregistrement vidéo permettra au public de choisir le point de l'ordre du jour qu'il désire visionner et de consulter la délibération y relative si elle a été rédigée.

Le bulletin communal (« De Buet ») est adapté parallèlement à la publication vidéo des séances : ainsi, chaque groupement politique a droit à une page au maximum pour chaque réunion pour expliquer ses vote, respectivement pour présenter son point de vue exposé lors de la réunion. Le texte du règlement d'ordre intérieur de la Commune de Sanem est en grande partie repris.

Pour ce qui concerne les commissions consultatives les adaptations suivantes sont proposées :

- Les groupes de travail sont créés par le collège échevinal et non plus le conseil communal.
- La composition des commissions est déterminée par la délibération du conseil communal en portant création.
- Tout élu peut participer aux réunions d'une commission consultative. Dans ce cas les membres du conseil communal n'étant pas directement membre de la commission n'ont que voix consultative.
- Les procès-verbaux des réunions des commissions sont notifiés en application des règlements grand-ducaux réglementant l'organisation et le fonctionnement de certaines commissions.

Dispositions supprimées

Les dispositions redondantes figurant déjà dans la loi communale ou la loi électorale sont supprimées. Il s'agit notamment des articles 1 à 5, de l'article 9, de l'article 13 et de l'article 15. Est également supprimé l'article 17.

Règlement d'ordre intérieur du conseil communal

Objet du règlement d'ordre intérieur

Le présent règlement d'ordre intérieur arrête la façon dont le conseil communal exerce ses attributions en complément aux règles qui ne sont pas expressément définies par la loi communale.

Convocation et ordre du jour

En complément à la convocation par écrit et à domicile, la convocation et l'ordre du jour sont communiqués aux conseillers par voie électronique.

Un préavis des séances prévisionnelles leur est envoyé préalablement.

Les affaires du personnel à délibérer en séance secrète sont traitées en début de séance, les questions orales en fin de séance.

Consultation des documents

Pour chaque point figurant à l'ordre du jour, les membres du conseil communal peuvent consulter, sans déplacement, les actes, titres et autres pièces afférentes.

Ces documents sont à leur disposition au secrétariat communal et leur sont transmis par courriel sous forme de copie digitale avec la convocation électronique, au moins cinq jours avant la réunion du conseil communal. Cette communication contient éventuellement la liste des documents trop volumineux ne pouvant être transmis, mais qui peuvent être consultés au secrétariat communal.

Seuls dossiers originaux déposés au secrétariat communal conformément à loi communale font foi.

Les membres du conseil communal peuvent également consulter sans déplacement les décisions que le collège des bourgmestre et échevins (collège échevinal) a prises en exécution des délibérations du conseil communal.

Du droit d'initiative du conseiller

Le droit d'initiative du conseiller peut revêtir trois formes distinctes :

- la proposition de décision ;
- l'interpellation ;
- la question ;

Ces initiatives doivent être faites par écrit et remises au collège échevinal au moins trois jours avant celui prévu pour la réunion du conseil communal.

Proposition de décision

Les propositions de décision doivent être motivées et indiquer le libellé de la décision que l'auteur de la proposition demande au conseil communal de prendre. L'auteur de la proposition de décision est toujours admis à la développer après que les autres décisions portées antérieurement à l'ordre du jour sont épuisées. Le conseil peut décider de renvoyer la proposition de décision devant une ou plusieurs commissions consultatives qui doit (doivent) l'analyser dans les meilleurs délais. L'auteur de la proposition peut assister aux travaux de la commission consultative, même s'il n'en est pas membre. Dans ce cas, il n'a que voix consultative. La proposition est réinscrite avec l'avis de la ou des commissions consultatives compétentes pour décision à l'ordre du jour de la première réunion utile du conseil communal.

Interpellation

Le conseiller communal qui désire interpeller le collège échevinal sur un point de politique communale de portée générale doit introduire sa demande par écrit au collège échevinal. L'interpellateur développe son intervention et dépose ensuite une motion résumant son argumentation et l'action politique qu'il désire voir entamer.

Les motions sont communiquées par courriel avant la séance aux membres du conseil communal.

Après une première prise de position du collège échevinal, un orateur par groupement politique expose la position de son groupe. A la fin de ce tour de parole, l'interpellateur peut intervenir à nouveau et après une dernière prise de position du collège échevinal, la ou les motions introduites sont mises aux voix.

Dans le cas où le conseil communal n'accepte pas l'interpellation, l'interpellateur peut néanmoins développer son argumentation, mais sans qu'un débat ni un vote aient lieu.

Questions émanant du conseiller communal

Les questions que les conseillers communaux se proposent d'adresser au collège échevinal doivent avoir un rapport direct avec l'administration de la commune et rentrer dans les attributions légales des autorités communales. Elles doivent être présentées de façon à se limiter aux termes indispensables pour formuler avec concision et sans commentaires leur objet.

Le conseiller qui désire poser une question au collège échevinal peut le faire oralement lors d'une réunion du conseil communal ou bien par écrit.

Questions écrites

Les questions écrites sont introduites dans un délai d'au moins trois (3) jours.

Les questions écrites et les réponses du collège échevinal sont exposées oralement par le président dans l'ordre chronologique de leur dépôt. Un exemplaire de la réponse écrite du collège est remis aux auteurs.

D'autre part, les questions écrites des conseillers et les réponses du collège échevinal sont communiquées par courriel avant la séance aux membres du conseil communal. Elles sont publiées au bulletin communal.

Les questions introduites hors délais ou qui ne peuvent faire l'objet d'une réponse immédiate sont traitées lors de la réunion suivante du conseil communal.

Questions orales

Les questions orales sont exposées de façon concise par leurs auteurs en procédant par ordre alphabétique fixé au début de la séance.

Les questions auxquelles le collège échevinal peut répondre immédiatement, sont vidées en réunion. La réponse à fournir doit également se limiter à l'essentiel.

Les questions qui ne peuvent faire l'objet d'une réponse immédiate recevront une réponse écrite lors de la réunion suivante du conseil communal. La procédure de communication est la même que celle des réponses aux questions écrites.

L'essentiel de chaque question orale est inscrit dans le procès-verbal de la réunion du conseil communal. Il en est fait mention avec la réponse au bulletin communal.

Publicité des séances du conseil communal

La publicité des séances du conseil est obligatoire.

Les dates et heures des réunions du conseil communal sont communiquées à la presse. L'ordre du jour est affiché sur le site internet de la Commune.

Les enregistrements vidéo des séances du conseil communal sont publiés sur le site internet de la Commune.

Déroulement des réunions

Le bourgmestre ou celui qui le remplace préside le conseil communal. Le président ouvre et clos la séance. A l'heure fixée pour le début de la réunion, le président doit vérifier si la réunion est en nombre.

Il peut suspendre les débats pour une durée ne dépassant pas une heure dans les conditions suivantes.

- Si l'assemblée devient tumultueuse, le président peut annoncer son intention de suspendre la séance. Si malgré cet avertissement le trouble continue, il suspend la séance pour une durée qu'il détermine.
- Si lors de la discussion d'un point de l'ordre du jour la majorité des membres présents souhaitent disposer d'un délai de réflexion avant de se prononcer, le président suspend la séance pour une durée qu'il détermine. Lorsque le temps fixé pour la suspension est écoulé, la séance est reprise de droit.

Le président dirige la séance avec objectivité et impartialité. Il peut rappeler nominativement à l'ordre les membres du conseil qui auraient troublé les débats. Il accorde la parole dans l'ordre des demandes, à moins qu'il ne juge à propos de faire parler alternativement pour et contre la proposition. Il ne peut refuser la parole à un membre du conseil qui veut intervenir pour répondre à un fait personnel ou pour en appeler au présent règlement. Après clôture de la délibération, le président en résume les débats et formule la question à mettre au vote. Sont toujours mises au vote avant la proposition principale, la question préalable qu'il n'y a pas lieu de délibérer, la question d'ajournement qui tend à suspendre la délibération ou le vote ainsi que les amendements qui ont été soumis.

Dans les questions complexes, la division est accordée si elle est demandée par un tiers des membres présents.

Lorsque des projets d'investissement de grande envergure ou des dossiers complexes que le conseil est appelé à arrêter figurent à l'ordre du jour le collège échevinal peut, s'il l'estime nécessaire et utile, appeler les bureaux d'études ou spécialistes qui en sont chargés à les présenter en séance et fournir les réponses techniques aux demandes des conseillers. Le collège peut décider de convoquer des réunions de travail non-publiques.

Au cours des délibérations les conseillers peuvent dans le cadre de leurs interventions présenter et soumettre au vote du conseil communal des motions et amendements en rapport avec l'objet en discussion.

Temps de parole

Un temps de parole maximal est déterminé selon les modalités des paragraphes ci-après.

- Le temps de parole de chaque conseiller est limité à trois (3) minutes. Le temps de parole du collège échevinal est de dix (10) minutes.
- Pour les débats concernant des objets complexes ce temps de parole maximal passe à six (6) minutes. Dans ce cas le temps de parole du collège échevinal est de vingt (20) minutes.
- Dans le cadre des débats budgétaires il est de dix (10) minutes par conseiller, chaque groupement politique bénéficiant en outre d'un temps de parole de vingt (20) minutes. Le temps de parole du collège échevinal est de quatre-vingt-dix (90) minutes.

- Les temps de parole des conseillers d'un même groupement peuvent être cédés au bénéfice de leur groupement.
- Exceptionnellement lorsque des dossiers complexes sont soumis au conseil le président peut accorder du temps de parole supplémentaire.

Police de l'assemblée

Le président a la police de l'assemblée. Il peut, après en avoir donné l'avertissement, faire expulser les auditeurs qui donnent des signes publics d'approbation ou d'improbation et en général ceux qui dérangent les débats de quelque manière que ce soit.

Procédure de vote

Les membres du conseil votent à main levée.

Procès-verbal des délibérations

Le procès-verbal des délibérations qui figureront au registre est communiqué aux conseillers communaux sous forme digitale dès leur rédaction ; le procès-verbal de séance est communiqué simultanément.

Les délibérations prises en séance publique sont publiées sur le site internet de la Commune pour la consultation du public complémentirement et conjointement à l'enregistrement vidéo de la séance.

Information du public

En complément à l'affichage prévu par la loi communale l'administration communale propose les plateformes de publication suivantes :

Bulletin communal

Le bulletin communal contient le résumé des délibérations et reproduit les décisions et les propositions de décision du conseil communal. Les motions mises au vote, ainsi que les questions et réponses écrites sont reprises au bulletin communal. Il fait mention des règlements communaux et de leur publication dans la commune. Le bulletin peut également contenir toute autre information sur les services publics communaux à l'attention des administrés.

Le nombre et les noms des conseillers communaux qui ont voté pour et contre un projet ou qui se sont abstenus sont reproduits dans ce bulletin.

Chaque groupement politique peut s'exprimer sur une page au maximum pour chaque séance du conseil communal pour expliquer son vote, respectivement pour présenter son point de vue exposé lors de la réunion quant à un ou plusieurs points figurant à l'ordre du jour, abstraction faite du droit d'initiative, de cette réunion. Toutes déclarations qui sont étrangères à l'ordre du jour de la séance du conseil communal ne peuvent figurer dans le bulletin. Les prises de position doivent parvenir au secrétariat communal, sous forme de texte digitalisé et sans photos, au plus tard quinze jours après la séance du conseil communal.

Le bulletin communal est distribué gratuitement à tous les ménages de la commune. Il est aussi publié sur le site internet de la Commune. Il est rédigé en partie en langue française et allemande.

Site internet communal

L'administration communale maintient un site internet, ou site web, qui est un ensemble de pages web qui peuvent être consultées en suivant des hyperliens entre elles et accessible à une adresse web.

Cet ensemble comprendra notamment les pages suivantes :

- les enregistrements vidéo des séances du conseil communal ;

- les délibérations du conseil communal prises en séance publique ;
- les règlements communaux ;
- les avis importants du conseil communal et du collège échevinal en relation avec les procédures au niveau du plan d'aménagement communal, les procédures d'autorisation d'établissement de la classe 1 ;
- des rapports importants en relation avec les affaires communales sont également consultables ;
- les procédures publiques ayant lieu dans la commune et les documents y relatifs ;
- les activités des différentes commissions consultatives.

Commissions consultatives

Nomination et compétence

En dehors des commissions prévues par les lois et règlements le conseil communal peut créer des commissions consultatives telles que proposées dans la déclaration de programme du collège échevinal nouvellement entré en fonction.

Le collège échevinal peut créer en complément aux commissions consultatives instituées des groupes de travail à compétence déterminée. Les groupes de travail sont temporaires et sont d'office dissous dès leur mission remplie.

Les commissions consultatives examinent dans les meilleurs délais les affaires qui leur sont déferées, compte tenu de leurs compétences respectives, par le conseil communal, par le collège échevinal ou par le bourgmestre. Sauf le cas d'urgence, elles sont plus particulièrement chargées d'aviser les points devant être portés à l'ordre du jour du conseil communal. L'avis qu'elles émettent à ce propos est versé au dossier de la séance. Elles peuvent, avec l'accord ou sur recommandation du collège échevinal, effectuer les visites et les descentes sur les lieux qu'elles jugent utiles à l'accomplissement de leur mission. Elles peuvent également, de leur propre initiative, émettre des avis relatifs à des problèmes rentrant dans leur compétence.

Composition

Les commissions consultatives sont composées de membres, d'un secrétaire et éventuellement d'experts et d'observateurs.

Le nombre des membres des commissions consultatives, ainsi que celui des observateurs, est déterminé dans le cadre de leur création par le conseil communal, sauf si prévu différemment par règlement grand-ducal. Les membres des commissions consultatives doivent habiter dans la commune de Roeser.

Les observateurs sont les représentants d'associations, d'organisations ou d'institutions qui proposent leurs représentants à nommer par le conseil communal. Ils n'ont pas voix délibérative.

Les commissions consultatives peuvent s'adjoindre, pour des affaires déterminées, des experts, dont les avis sont susceptibles d'éclairer leurs délibérations. Ces experts peuvent être choisis dans le cadre de l'administration communale et, avec l'accord du collège échevinal, également hors de l'administration.

Le collège échevinal adjoint à chaque commission un secrétaire choisi au sein ou hors de l'administration.

Constitution

Une fois nommées, les commissions consultatives se réunissent sur l'initiative du bourgmestre ou de son délégué en vue de leur constitution. Elles désignent, à la majorité absolue de leur membres, un président.

Convocation et présidence

Les commissions consultatives sont convoquées par leur président qui détermine l'ordre du jour des réunions et en dirige les débats. Si le bourgmestre ou si la majorité des membres de la commission consultative demande que celle-ci se réunisse, le président est tenu de la convoquer. La convocation se fait uniquement par courriel.

Assistance

Les commissions consultatives peuvent inviter les membres du collège échevinal pour les entendre en leur exposé.

Tout élu peut participer aux réunions d'une commission consultative. Dans ce cas les membres du conseil communal n'étant pas directement membre de la commission n'ont pas de voix délibérative, ni droit à un jeton de présence.

Rapport des réunions

Les commissions consultatives doivent rendre compte de leurs délibérations endéans un délai d'un mois par la transmission du rapport aux membres du collège échevinal et du conseil communal par l'intermédiaire du secrétaire communal. Le rapport est par ailleurs notifié aux membres de la commission consultative, de même qu'en application de règlements grand-ducaux réglementant l'organisation et le fonctionnement des commissions obligatoires.

Le rapport indique le nom des membres ayant participé aux différentes délibérations et énumère les résolutions qui ont été prises. L'original est signé par le président et contresigné par le secrétaire.

Les avis des commissions consultatives sur des affaires soumises au conseil communal font partie du dossier du conseil communal.

Secret des délibérations

Les réunions des commissions consultatives ont lieu à huis clos.

Jeton de présence

Un jeton de présence est alloué par réunion aux membres des commissions consultatives autres que les bourgmestre et échevins. Les experts consultés par les commissions, ainsi que les membres des groupes de travail, touchent une indemnité identique à celle des membres des commissions consultatives.

Le jeton de présence est alloué pour les seules réunions officielles, à l'exception des dérogations accordées par le collège échevinal sur demande préalable et dûment motivée.



Danzowend mam Jugendhaus

Freideg, den 08. November 2013



Club EIST HEEM

**54, rue Oscar Romero
Bierchem**

Tel.: 36 55 73

Nom lëschten Erfolleg vum Danzowend mam Jugendhaus am Oktober 2012 huet de Club och dëst Joer rëm e flotten Danzowend mam Jugendhaus organiséiert.

Ënner Leedung vun engem professionellen Danzlehrer gëtt zesummen eng Choreographie astudéiert, déi fir déi Jonk a fir déi manner Jonk gëeegent ass. Zum Schluss vun dëser Séance soll eng gemeinsam Danzchoreographie opgeféiert ginn, déi op Film festgehal gëtt.

Fir de klengen Hunger an Duuscht ass gesuergt.

Participez à une soirée de danse où les jeunes de la maison des jeunes de Bierchem et les seniors du Club Eist Heem vont étudier ensemble une chorégraphie avec l'aide d'un danseur professionnel.

Wéini?

Freideg, den 08. November 2013

Auerzäit?

18.00 Auer
an der Maison des Jeunes zu Bierchem

Präis?

gratis



Cabaret Batter Séiss

Samsdeg, 16. November 2013

Cabaret **Batter Séiss**

Ah
sou?!



SAMSDEG, 16. November 2013
am Centre Culturel zu Béiweng
Rido 20.00 Auer

Entrée 15 €
Kanner bis 12 Joer 10 €

Reservatioun? +352 36 86 83
! felicie.kirsch@lu.coditel.net

organiséiert vum Foyer de la Femme, Réiserbann

Weider Informatiounen op
www.batterseiss.lu



Cabaret Batter Séiss



Konscht an Hobbymaart am Réiserbann

16 et 17 novembre 2013



L'Administration communale et la commission culturelle
en collaboration avec l'Entente des Associations
et Clubs du Réiserbann vous invitent
au «**Konscht an Hobbymaart 2013**»
qui aura lieu dans la

**Salle des Fêtes François Blouet
à Roeser**

L'exposition sera ouverte :

**Samedi le 16 novembre 2013
de 15.00 à 18.30 heures**

**Dimanche le 17 novembre 2013
de 10.00 à 18.00 heures**



Zesummen an de Wanter 2013

Samschdes de 16. November
a Sonndes de 17. November



*D'Entente vun de Veräiner
an d'Kulturkommissioun
aus dem Réiserbann
présentéieren*



ZESUMMEN AN DE WANter 2013

*Samschdes de 16. November
a Sonndes de 17. November*

VERAINSMAART

Virun der Réiser Kierch mat gehëtzttem Zelt

Samschdes : 15:00-20:00

Sonndes : 11:00-19:00



Nordic-Walking

mam Guy Quintus

Départ : Sonndes ëm 10 Auer
bei der Réiser Kierch

Restauratioun:

Apéro, Glühwäin, Schocki an alles vum grénge Spill,
Ierzebuli, Träipen, Fritten, Gegrilltes,
Wëldhamburger, Wirschtercher mat Sauerkraut,
Eisekuchen, Panecher



Verdun

Mëttwoch, den 20. November



Club EIST HEEM

**54, rue Oscar Romero
Bierchem**

Tel.: 36 55 73

Zesumme mat eise Frënn vu Schëffleng geet et op Verdun. Moies besiche mer „Fabrique de Dragées Baquier“. Am Joer 1220 sinn déi éischt Drageeën hirstallt ginn, a säit dem 16 Jhd. gëtt et déi Séissegheet weltwäit, woubäi am Ufank just Kinneksfamiljen dovun profitéieren konnten. Bei enger geféierter Besichtigung duerch d'Fabrik gi mer alles iwwert d'Hierstellung vun den Drageeën gewuer.

Gemeinsamt Mëttegiessen: „Terrine de perche sauce ciboulette, Estouffade de boeuf bourguignonne, garniture de légumes, Fromage, Bavarois caramel, 1/4 vin et café“.

Am Nomëtteg tauche mer an d'Geschicht vum 1. Weltkrich an. Am Bus erlieft Dir d'Féierung vum Schluechtfeld vu Verdun, déi d'Stad fir ëmmer geprägt huet. Mir entdecken wichteg Monumenter vum „Champs de bataille de Verdun“.

„Fort Douaumont, Werk von Seré de Rivieres, Zeugnis der Kämpfe und Schlachten zwischen franz. und deutschen Soldaten. (Waarm Kleeder, dobannen sinn just 7-10 Grad)

Das Beinhaus von Douaumont, Denkmal für die Opfer des ersten Krieges in Verdun, Trench von Bajonette, Denkmal für das 137. Infanterie-Regiment.“

Le matin, visite guidée de la Fabrique de Dragées Braquier. Après midi: circuit découverte du Champ de bataille de Verdun en bus, visite des monuments les plus importants comme le Fort de Douaumont, l'Ossuaire et la Tranchée des Baïonnettes.

Wéini

Mëttwoch, den 20. November 2013

Départ

08.30 Auer op der Gare Bierchem

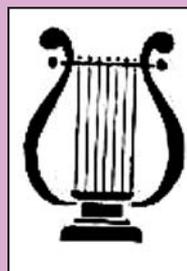
Präis

67€ (Transport, Entrée, Féierungen, Mëttegiessen)



Kéisowend

Freides, den 22. November 2013
vun 19.00 Auer un



CHORALE STE CÉCILE
ROESER-CRAUTHEM

Léiw Réiserbänner Mattbierger,
mir invitéieren Iech ganz häerzlech op eise

gemittleche

Kéisowend

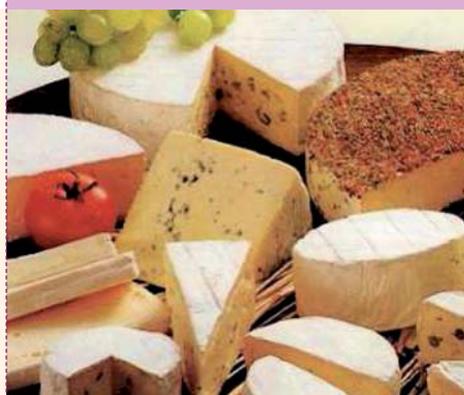
bei Käerzeliicht an dezenter Musek

Freides, den 22. November 2013

vun 19.00 Auer un
am Centre Culturel "Edward Steichen"
zu Béiweng

**Mir offeréieren Iech en Teller
mat verschiddene Kéisorten,
Botter a Baguette
+ 1 Glas "Beaujolais Nouveau"
fir de Präis vu **15,- EUR****

Umeldungen ginn entgéint geholl
um Telefon 36 85 84 / marcel_dostert@yahoo.de
oder 36 93 54 / zierrom@pt.lu
bis spéistens de 15. 11. 2013



Kéisowend

Kéisowend

Kéisowend

Teller
mat
verschiddene
Kéisorten

*eise Kéis
ass very gudd*

Crotin de Chavignol
Münster
Vieux Panné
Cambozzola
Camembert Suprême
Rambol aux Noix
Orval
Comté



Fête de la Saint Nicolas

Samedi, 30 novembre 2013
à Roeser

L'administration communale et la commission culturelle ont l'honneur et le plaisir d'inviter les enfants et leurs parents à la fête de la Saint Nicolas, qui aura lieu le

**samedi, 30 novembre 2013
à Roeser.**

St. Nicolas sera reçu au parking du Hall Omnisports à Crauthem. Un cortège d'enfants mené par l'Harmonie Municipale « Les Echos de l'Alzette » et les Sapeurs Pompiers se dirigera ensuite vers la salle des fêtes « François Blouet » de la maison communale où la distribution des sachets aux enfants aura lieu.

**Rendez-vous à 14.45 heures
au parking du Hall Omnisports
à Crauthem.**



Rentnerfeier 2013

Samsdeg, den 7. Dezember

Fête des rentiers 2013

Samedi, le 7 décembre

De Schäffen- a Gemengerot an Zesummenaarbecht mam Club „Eist Heem“ an de „Frënn vum Drëtten Alter Réiserbann“ invitéieren all eeler Awunner a Rentner aus dem Réiserbann häerzlech op d’Rentnerfeier vun der Gemeng Réiser

**e Samsdeg,
den 7. Dezember 2013
nomëttes um 15.00 Auer
am Festsall
„François Blouet“
zu Réiser.**

Vun 14.30 Auer un hëllt de Bus Iech op den übleche Busplazen an der ganzer Gemeng ewech.

Dës Feier ass geduecht fir eis eeler Leit, awer och fir déi Leit, déi aleng am Liewen stinn.

Wéinst der Bestellung vum Iessen wiere mir frou, wann Dir Iech bis den 29. November op der Gemeng géift umellen (Tel.: 36.92.32-1).

Mir wënschen Iech elo schon e flotten Nomëtteg.

Le collège échevinal et le conseil communal en collaboration avec le Club « Eist Heem » et l’association « Frënn vum Drëtten Alter Réiserbann » invitent tous les citoyens âgés et rentiers du Roeserbann à la fête des rentiers de la commune

**samedi,
le 7 décembre 2013
à 15.00 heures
à la salle des fêtes
« François Blouet »
à Roeser.**

Une navette sera organisée, et ce à partir de 14.30 heures aux arrêts de bus habituels.

Cette fête est destinée aux personnes âgées mais également aux personnes vivant seules.

Veillez nous confirmer votre participation pour le 29 novembre au plus tard au n° 36.92.32-1 pour pouvoir commander les repas.

Nous vous souhaitons dès à présent un agréable après-midi.





COMMUNE DE ROESER

Administration communale

Adresse postale

40, Grand-Rue • L-3394 Roeser

Courrier électronique

info@roeser.lu

Internet

www.roeser.lu

Heures d'ouverture des bureaux

Du lundi au vendredi
de 08h00 à 11h30 et
de 13h00 à 16h30

Chaque dernier lundi du mois les bureaux sont fermés pendant la matinée.

Standard - Renseignements

36 92 32 1

Collège des bourgmestre et échevins 36 92 32 1

Tom Jungen, *bourgmestre*
Suzette Dostert-Wagener, *échevin*
Renée Quintus-Schanen, *échevin*

Secrétariat

Alain Inglebert, *secrétaire communal* 36 92 32 210
Marc Theis 36 92 32 211
Etienne Baudoin 36 92 32 212
Téléfax 36 92 32 219

Relations publiques

Luc Dominicy 36 92 32 213
Téléfax 36 92 32 219

Bureau de la population

Daniel Capésius 36 92 32 220
Téléfax 36 92 32 229

Etat Civil

Anita Fischbach-Floener 36 92 32 221
Téléfax 36 92 32 229

Recette communale

Bernard Hübsch, *receveur communal* 36 92 32 230
Téléfax 36 92 32 239

Service technique

Laurent Poeckes 36 92 32 250
Patrick Nilles 36 92 32 251
John Peltier 36 92 32 252
Sara Fuchs-Jaworski 36 92 32 253
Pit Mersch 36 92 32 256

Permanence technique

(en dehors des heures de bureau)
Téléfax 36 92 32 259

Maison Relais

Carine Trierweiler 36 92 32 340
Carine Trierweiler - Portable 621 50 25 28
Lucie Hellers 36 92 32 332
Fabienne Leukart 36 92 32 332
René Engleitner 36 92 32 243
Téléfax 36 92 32 219

Crèche "Méckenhaischen"

Jenny Hippert 36 92 32 470
Jenny Hippert (portable) 621 509 758
Sonja Bassi 36 92 32 233

Enseignement

Ecole de Crauthem 36 92 32 314
Ecole de Crauthem - Téléfax 36 92 32 350
Ecole de Bivange-Berchem 36 92 32 412
Ecole de Bivange-Berchem (pavillon) 36 92 32 423
Education précoce 36 92 32 351
Centre d'éducation différenciée 36 92 32 330
Médecine scolaire 36 92 32 319
Restaurant scolaire 36 92 32 340
Restaurant scolaire - Téléfax 36 92 32 219
Inspectorat Sud-Est 51 30 23 20
Service de guidance de l'enfance 52 14 68 501

Installations sportives et culturelles

Hall omnisports 36 92 32 336
Piscine intercommunale - SPIC 36 94 03 210
Centre culturel Edward Steichen 36 61 33

Office Social commun - Bettembourg, Frisange et Roeser

Melanda Johnny 26 51 66 – 55

Permanence sociale :

- sans rendez-vous : mardi de 8h30 – 11h30

- avec rendez-vous : jeudi matin + vendredi après-midi

johnny.melanda@office-social-bfr.lu

johnny.melanda@roeser.lu

Autres services

Analyses de sang 26 36 23 26
Club "Eist Heem" 36 55 73
Consultations pour nourrissons 36 92 32 374
(2^e et 4^e lundi du mois de 14h00 à 16h00)
Garderie "Huesekäilchen" 36 67 63
Gaz (réseau) - SUDGAZ 55 66 55 1
Maison des Jeunes 36 92 32 666
Parc de recyclage - STEP 52 28 34
Police grand-ducale Roeser 24 46 5 200
Secher doheim (Service Téléalarme) 26 32 66
Service d'incendie (centre d'intervention) 36 92 32 280
Service d'incendie (en cas d'inondations) 36 73 43
Service d'incendie - Téléfax 26 36 15 80
Service de proximité du C.I.G.L. 27 12 96 1
Service forestier (Victor François) 621 202 117

Numéros utiles

Autorisations de bâtir 36 92 32 252
Bâtiments communaux (entretien) 36 92 32 256
Canalisations 36 92 32 251
Cartes d'identités 36 92 32 220
Cartes d'impôts 36 92 32 220
Concessions aux cimetières 36 92 32 220
Décès 36 92 32 221
Déchets (enlèvement) 36 92 32 251
Eau potable (distribution) 36 92 32 251
Etablissements classés ("commodo") 36 92 32 251
Factures fournisseurs 36 92 32 212
Impôts 36 92 32 230
Listes électorales 36 92 32 220
Loteries 36 92 32 213
Mariages 36 92 32 221
Naissances 36 92 32 221
Naturalisations 36 92 32 221
Nuits blanches 36 92 32 213
Passeports 36 92 32 220
Publications communales 36 92 32 221
Repas sur roues 36 92 32 243
Salles communales (réservation) 36 92 32 213
Service électrique 36 92 32 256
Taxes 36 92 32 230
Téléalarme 36 92 32 243

Agenda - Manifestationskalenner -

November 2013

Vendredi 08.11.2013	18:00 - Club «Eist Heem» / Danzowend mam Jugendhaus <i>Lieu : Berchem - Maison des Jeunes</i>
Samedi 16.11.2013	15:00 - 18:30 - Commission de la culture et des sports / Konscht an Hobbymaart am Réiserbann <i>Lieu : Maison communale à Roeser - Salle des fêtes François Blouet</i>
	15:00 - 20:00 - Entente des clubs Roeserbann / Zesummen an de Wanter <i>Lieu : dans une tente chauffée devant l'église paroissiale de Roeser</i>
	20:00 - Foyer de la femme Réiserbann / Cabaret Batter Séiss «Ah sou?!» <i>Lieu : Centre Edward Steichen à Bivange - Salle Family of Man</i>
Dimanche 17.11.2013	10:00 - 18:00 - Commission de la culture et des sports / Konscht an Hobbymaart am Réiserbann <i>Lieu : Maison communale à Roeser - Salle des fêtes François Blouet</i>
	11:00 - 19:00 - Entente des clubs Roeserbann / Zesummen an de Wanter <i>Lieu : dans une tente chauffée devant l'église paroissiale de Roeser</i>
Mercredi 20.11.2013	08:30 - Club «Eist Heem» / Verdun - visite-guidée <i>Lieu : départ à la gare de Berchem</i>
Vendredi 22.11.2013	19:00 - Chorale Ste Cécile Roeser-Crauthem / Gemittleche Kéisowend bei Käerzellicht an dezenter Musek <i>Lieu : Centre Edward Steichen à Bivange - Salle Family of Man</i>
Dimanche 24.11.2013	15:00 - OGBL et Foyer de la Femme Réiserbann / Fête St Nicolas <i>Lieu : Centre Edward Steichen à Bivange - Salle Family of Man</i>
Judi 28.11.2013	19:00 - Commission de la culture et des sports / Remise du mérite culturel et sportif <i>Lieu : Maison communale à Roeser - Salle des fêtes François Blouet</i>
Samedi 30.11.2013	15:00 - Administration communale de Roeser / Fête St Nicolas <i>Lieu : départ du cortège à 14:45 heures devant le hall omnisports à Crauthem. Remise des sachets à la salle des fêtes François Blouet</i>

Dezember 2013

Samedi 07.12.2013	15:00 - Administration communale de Roeser / Rentnerfeier <i>Lieu : Maison communale à Roeser - Salle des fêtes François Blouet</i>
Dimanche 15.12.2013	16:30 - Harmonie Municipale Roeserbann / Wantergala <i>Lieu : Maison communale à Roeser - Salle des fêtes François Blouet</i>
Judi 19.12.2013	19:00 - Administration communale de Roeser / Remise des bourses d'études <i>Lieu : Maison communale à Roeser - Salle des fêtes François Blouet</i>

Calendrier de parution « Buet – Agenda 2014 »

N°	Période	Date limite de rédaction	Date de parution
1/2014	Janvier – Février 2014	06 décembre 2013	Semaine 52
2/2014	Mars – Avril 2014	11 février 2014	Semaine 9

November/Dezember 2013

HMR

Harmonie Municipale
« Les Echos de l'Alzette » Roeserbann asbl

Wantergala 2013

Sonndeg, de 15. Dezember
um 16.30 Auer

HARMONIE MUNICIPALE
 'LES ECHOS DE L'ALZETTE'
 ROESERBANN

www.hmr.lu
hmr@hmr.lu



Weider Informationen
 zum Programm fannt Dir
 op eisem Internetsite
 (www.hmr.lu)
 ënnert der Rubrik AGENDA.

CCRA LULL IBAN
 LU96 0090 0000 2039 2718



HMR Harmonie Municipale «Les Echos de l'Alzette» Roeserbann asbl.

Wantergala 2013

Sonndeg, de 15. Dezember
am Sall Fr. Blouet um 16.30 Auer

1.Deel: Ritmo Réiserbann,
Direktioun: Pascale Gieres-Reding
 * Duerno **Zaubershow** mam
Magica Club Réiserbann

2.Deel: Réiserbänner Musek,
Direktioun: Dominique Goffinet

Fräien Entrée

Agenda - Sportskalenner

November/Dezember 2013

Samedi 09.11.2013	14:00 - HC Berchem 2 - Dudelange (U14) <i>Lieu : Crauthem, Hall sportif</i>
	16:00 - HC Berchem - Red Boys (U12) <i>Lieu : Crauthem, Hall sportif</i>
Samedi 16.11.2013	14:00 - HC Berchem 1 - Bascharage (U14) <i>Lieu : Crauthem, Hall sportif</i>
Dimanche 17.11.2013	08:00 - Dësch-Tennis Betebuerg-Peppeng : Critérium Minimes-Cadets-Juniors Finales <i>Lieu : Crauthem, Hall sportif</i>
Samedi 23.11.2013	14:00 - HC Berchem 2 - Schifflange (U14) <i>Lieu : Crauthem, Hall sportif</i>
	16:00 - HC Berchem - Esch (U23) <i>Lieu : Crauthem, Hall sportif</i>
	18:00 - HC Berchem - Esch 2 (Seniors 2) <i>Lieu : Crauthem, Hall sportif</i>
Dimanche 24.11.2013	09:30 - Tournoi U12 <i>Lieu : Crauthem, Hall sportif</i>
Samedi 30.11.2013	14:00 - HC Berchem 2 - Rumelange (U14) <i>Lieu : Crauthem, Hall sportif</i>
	16:00 - HC Berchem 1 - Bettembourg (U14) <i>Lieu : Crauthem, Hall sportif</i>
	18:00 - HC Berchem - Mersch (U17) <i>Lieu : Crauthem, Hall sportif</i>
	20:00 - HC Berchem - Diekirch (Seniors 1) <i>Lieu : Crauthem, Hall sportif</i>
Dimanche 08.12.2013	14:00 - HC Berchem 1 - Esch (U14) <i>Lieu : Crauthem, Hall sportif</i>
	16:00 - HC Berchem - Dudelange (U23) <i>Lieu : Crauthem, Hall sportif</i>
	18:00 - HC Berchem - Dudelange 2 (Seniors 2) <i>Lieu : Crauthem, Hall sportif</i>
Samedi 14.12.2013	18:00 - HC Berchem - Schifflange 2 (Seniors 2) <i>Lieu : Crauthem, Hall sportif</i>
	20:00 - HC Berchem - Petange (Seniors 1) <i>Lieu : Crauthem, Hall sportif</i>
Dimanche 15.12.2013	09:00 - Tournoi U10 <i>Lieu : Crauthem, Hall sportif</i>
Samedi 21.12.2013	13:00 - Grenzlandpokal U18 FLH <i>Lieu : Crauthem, Hall sportif</i>
Dimanche 22.12.2013	16:00 - HC Berchem - Diekirch (U23) <i>Lieu : Crauthem, Hall sportif</i>



Editeur:

Administration communale de Roeser • 40, Grand-rue • L-3394 Roeser